Retour sur le mouvement maoïste des années ’70 pages 10-12

417

L’AUT’ JOURNAL

Juin 2023 • avec une apostrophe pour apostropher



INTELLIGENCE ARTIFICIELLE ET CULTURE

IL EST MINUIT MOINS CINQ !

– TANIA KONTOYANNI

PRÉSIDENTE DE L’UNION DES ARTISTES

page 3

Photo : Julien Faugère. Concept : Simon Banville

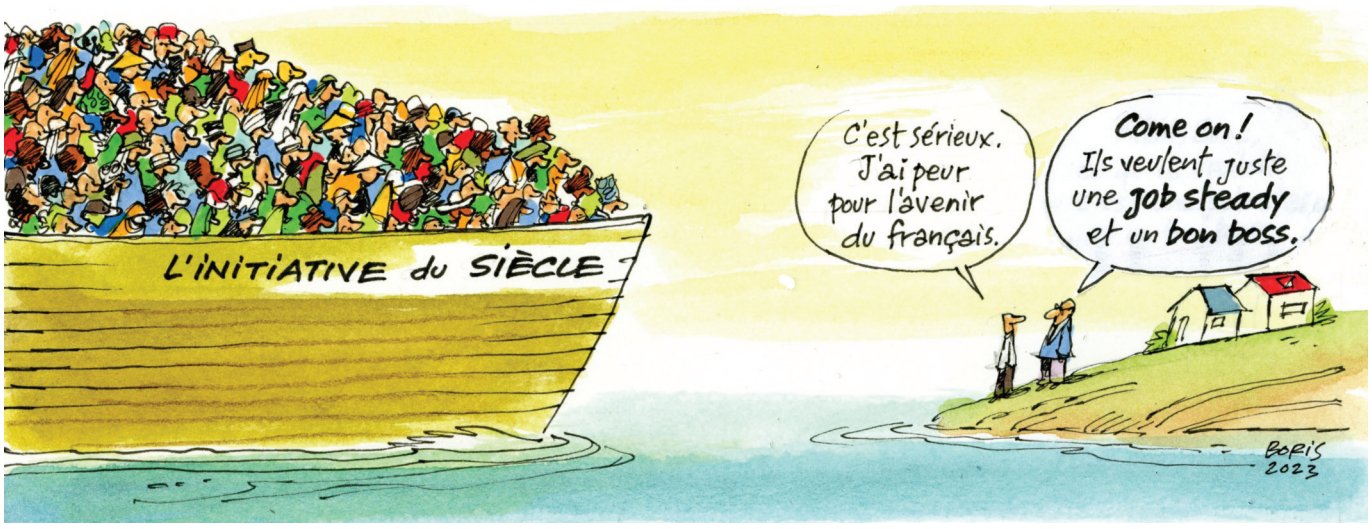
417

L'AUT' JOURNAL

Juin 2023 • avec une apostrophe pour apostropher

L'AUT' JOURNAL 40e ANNÉE AU FRONT

4270, boulevard Saint-Laurent, bureau 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4 • Téléphone : (514) 843-5236 • Télécopieur : (514) 843-5236 • Courriel : info@lautjournal.info



Les choses sérieuses

Michel Rioux

Les choses sérieuses, ça ne se décide pas en catimini, entre deux ou trois initiés. C'est du moins ce qu'on apprend dans les syndicats, où l'assemblée décide après avoir débattu, longuement parfois.

Cela fait maintenant plus de 40 ans que le Canada a hérité d'une constitution. On se souviendra qu'elle est arrivée au monde au petit matin, après une nuit agitée au cours de laquelle, entre deux ou trois scotches, le ministre Jean Chrétien et le néodémocrate Roy Romanow, s'étaient livrés à des manœuvres, ma foi, pas très catholiques. Ça s'est appelé la nuit des Longs Couteaux. Humilié et vaincu, René Lévesque n'avait rien trouvé de mieux pour passer sa colère que de s'en prendre aux travailleuses et aux travailleurs des secteurs public et parapublic. De la même manière que le gars qui se fait écœurer à la job par un boss et qui, rentré à la maison, rabroue sa femme et bat ses enfants!

Verrouillée à double tour, la constitution tricotée par Trudeau père risque de nuire pas mal plus longtemps que les 1 000 ans que devait durer le Troisième Reich.

La vérité

À CNN et au *Washington Post*, des journalistes se sont affairés à compter le nombre de mensonges proférés quotidiennement par Donald Trump. Selon les décomptes, ce menteur invétéré en aurait commis quelque chose comme 21, dans ses seules présences publiques.

Plusieurs chroniqueurs et observateurs de la scène politique ont relevé récemment les nombreux triples saltos arrière effectués par François Legault. Comme on le dit dans le langage populaire : ça va finir par se savoir! Quoi? Que ce premier ministre est prêt à dire n'importe quoi, pourvu que cela serve ses seuls intérêts!

Prenons en exemple la saga du troisième lien. Plusieurs mois avant les élections d'octobre 2022, il apparaissait clair que ce projet fumeux ne reposait sur aucune étude digne de ce nom. Ce que savaient fort bien François Legault et sa ministre Geneviève Guilbault. Qu'à cela ne tienne! Pour faire élire quatre ou cinq députés dans la région de Québec, la CAQ et ses porte-parole n'ont pas hésité à perpétuer cette chimère pour attirer les chalands. On en a rajouté en soutenant désormais que le troisième lien serait consacré au transport en commun uniquement. Même les plus verts des écologistes ne s'en sont pas encore remis.

Les mêmes contorsions ont illustré les revirements de ce premier ministre dans le dossier du mode de scrutin. Jean-Pierre Charbonneau, dans un texte publié dans *Le Devoir*, a retracé l'itinéraire des positions de François Legault. Il a d'abord apposé sa propre signature à un document réclamant la transformation du mode de scrutin uninominal à un tour pour le rendre davantage respectueux de la volonté des électeurs. Pour enfin clore le débat en affirmant que ce sujet n'intéressait que les intellectuels…

Le français se perd à vau-l'eau, pas seulement au Canada, mais aussi au Québec. Dans un récent éditorial, Louise-Maude Rioux-Soucy sonnait l'alarme dans le domaine des subventions à la recherche : « Parmi toutes les subventions accordées par les trois organismes fédéraux qui financent la recherche au pays, 95 % ont été versées à des projets rédigés en anglais, entre 2019 et 2022. »

A-t-on entendu quelques inquiétudes s'exprimer dans cette Vieille Capitale qu'on dit nationale? Pas même un murmure.

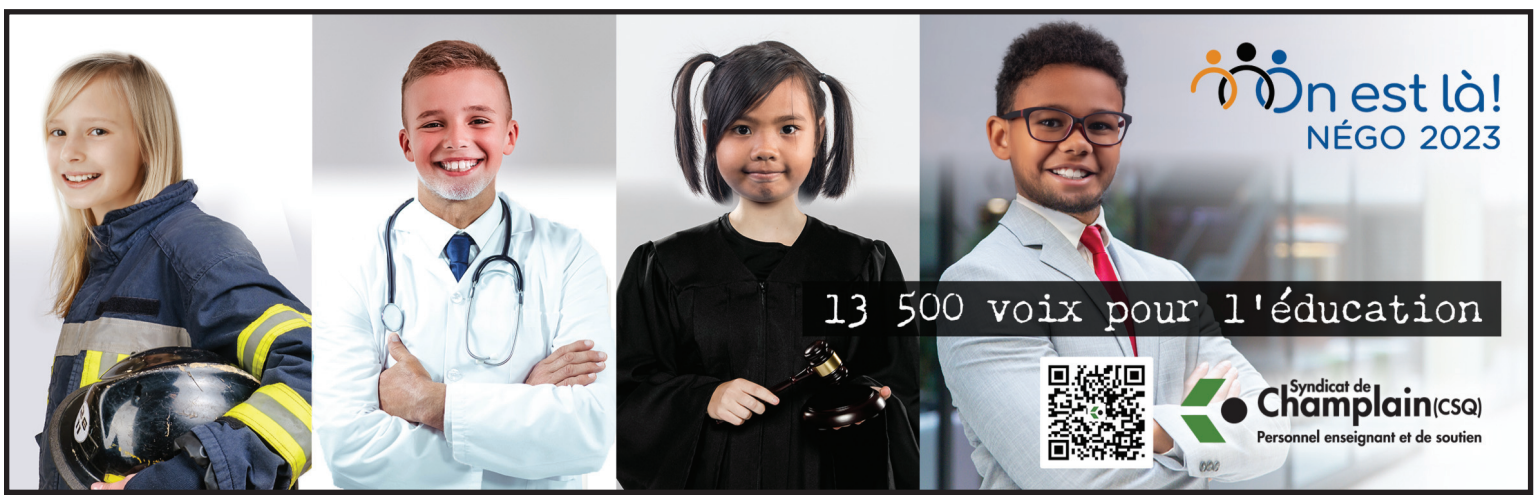
Et que dire de ce qu'on appelle L'initiative du siècle, une idée animée par Dominic Barton, qui fut PDG de McKinsey & Company et que Justin Trudeau a nommé ambassadeur du Canada en Chine? L'objectif? Ouvrir les vannes pour que le Canada compte 100 millions d'habitants en 2100! « C'est un gros chiffre, mais pour moi, c'est un objectif ambitieux. Cela changerait évidemment le pays de façon considérable », a-t-il avoué.

Même les libéraux québécois se sont émus de ce que le Canada – et surtout le Québec – serait changé de façon considérable. Le PLQ, qui forme l'opposition officielle, a fait adopter par l'Assemblée nationale une motion faisant état des « effets délétères » engendrés par cette idée : fragilisation du français, réduction importante de notre poids politique, pressions sur le logement et les services publics.

Or, a rapporté *Le Devoir*, François Legault « a refusé de dire si la volonté d'avoir 100 millions d'habitants au Canada d'ici 2100 constitue une menace pour le Québec ».

Vous voulez savoir pourquoi Legault attire toujours l'attention sur son torse, qu'il tient bombé en permanence? Pour éviter qu'on ne regarde ses mains, qui sont vides, qu'il est en plus déculotté et qu'il lui manque une chaussette, perdue à Ottawa lors d'une rencontre des premiers ministres.

À regarder ainsi les choses la tête en bas, on finit par les voir à l'envers…◀



Poèmes

**Vague qui va
un tel désir de pays
le fleuve à vif
gonflé de plaies béantes
oubliées-là
sur les berges à bois flottant
reviennent toujours
ramènent au corps le récit**

**les mêmes conséquences
affluant des éphémères
ce poids de silence
l'étonnement**

**la complaisance
des planètes
et peur de jours
encore
pour l'effeuillement des soirs
d'attente**



Katia Lemieux, Le fleuve à vif, Écrits des forges, 2022.

• • •

**La langue est d'une précision redoutable.
Nulle part où se cacher.**

**Les mots jettent de grandes ombres mauves
sous la peau. Lames cannibales prêtes à tuer.**

**J'ai déjà la route roulée par le tank des jours,
la relance du combat.**

Pas toujours envie d'en remettre.



Monique Deland, Noir de suie. Poèmes d'atelier, Noroît, 2023.

• • •

**Désert, désert. Cogne, Soleil!
Cogne pour ces foutus ours polaires qui vont mourir de chaleur
Cogne pour les pigeons qui vont se péter des crises de foie aux stationnement des magasins de bouffe rapido
J'emmerde les pigeons
J'emmerde les présidents de jurys aux good attitudes de défilés de mode
Cogne, Soleil!
Cogne pour les enfants que tu n'auras pas, papa!
Cogne pour les enfants que tu auras dans un pays sans loi
Hormis celle des rois de Toronto, capitale de l'illusion dominatrice
Papineau était probablement un fru
Et le Canada n'a pas de date de naissance sauf au Québec
À la télé la pataphysique respire le pétrole du West Alberta
Pendant que l'enclavé, le cœur toujours pétri de ses rêves, chavire entre la mer et le ciel, entre soi et l'autre, entre
l'anarchiste et
l'apôtre
Dans la prostitution, la dénégation, la perversion et la négritude◀**



Yves Boisvert, Sans sortir de la cabane, Écrits des forges, 2022.

La santé

Projet de loi du ministre Dubé

Pour un système résilient aux chocs climatiques

Jacques Benoît, Marc Brullemans et Michel Jetté*



Photo : CANVA

La catastrophe climatique aura des répercussions encore plus importantes que la pandémie sur nos conditions de vie.

La Dre Theresa Tam, administratrice en chef de la santé publique du Canada, déclarait récemment que la crise climatique est sans doute la plus grande menace à la santé de nos collectivités et de notre planète.

Nous sommes d'accord avec elle. C'est pourquoi, au moment où se déroule la commission parlementaire sur le projet de loi 15 du ministre Dubé, il nous semble pour le moins aberrant qu'il n'y soit nullement question de la catastrophe climatique en cours ni pour contextualiser une quelconque réforme ni pour prévoir ce dont nous aurons besoin dans un monde à +1,5 ou +2,0 degrés de réchauffement global.

Reportons-nous-en mars 2020 : nos gouvernements ont évidemment fait de gros efforts pour protéger la population et réduire au maximum les effets de la COVID-19, mais ont-ils su faire preuve de prévention, ou d'un peu de vision? On peut en douter.

Si stocker des masques N95 peut faire partie d'une stratégie de prévention, de quels équipements de protection aurons-nous besoin pour faire face aux inondations, aux verglas, aux sécheresses, aux canicules, aux incendies de forêt, etc.? La catastrophe climatique aura des répercussions encore plus importantes que la pandémie sur nos conditions de vie et on peut se demander ce que l'on a véritablement appris depuis 2019.

Le réchauffement planétaire, par la hausse de la température et par ses événements météorologiques extrêmes et parfois nouveaux, a déjà des impacts sur notre santé. Et notre système public de santé, par ses propres émissions de GES, participe lui aussi au problème du réchauffement.

Un système fragilisé

Nous avons pourtant besoin d'un système de santé qui sera capable de plus de résilience et en mesure de réduire ses émissions à zéro, si cela est possible. Les grandes réformes des trois dernières décennies, dont la dernière en lice, la réforme Barrette, l'ont énormément fragilisé, transformant un réseau de plus de 840 établissements en 1994 en un réseau de 34 centres de santé (CISSS et CIUSSS) aujourd'hui. Cette centralisation nous a été présentée comme la solution à tous les problèmes.

Mais ce sont plutôt les problèmes de centralisation qui ont été révélés de façon criante par la pandémie de la COVID-19, dont celui des laboratoires et ceux reliés au « LEAN Management », des problèmes pourtant dénoncés à leur imposition.

Dans une lettre d'opinion au *Devoir* du 27 avril 2021, Catherine Lalonde écrivait : « L'approche adoptée par le système de santé est de plus en plus axée sur le contrôle, la surveillance, la prise de décision avec une collaboration et consultation limitées et, dans certains cas, symboliques. »

Une complexité inutile

Autre problème : en juin 2021, la Vérificatrice générale soulevait la complexité inutile du mode de rémunération des médecins qui se décline en 4 075 pages, 12 300 codes de facturation et 375 éléments de contexte, générant annuellement 55 millions de demandes de paiement faites, avec optimisation, par 180 agences de facturation. Qui peut vérifier tout ça, surtout en période de crise?

Et l'on ne parle pas de notre dépendance à l'international pour nos vaccins et médicaments ni de notre système d'assurance médicaments privé-public au Québec où l'on paie jusqu'à 4 milliards $ en trop par année pour nos médicaments.

Toutes ces problématiques empêchent notre système de santé de bien



jouer son rôle face aux situations de crise qui vont se faire plus nombreuses et plus graves, en raison du réchauffement climatique.

Et le projet de loi 15 du ministre Dubé ne changera rien à cela, au contraire.

Démocratiser et décentraliser

Pour un système résilient, il faut démocratiser et décentraliser la gestion et l'organisation des soins et services, quitte à les dupliquer. La résilience nécessite de la redondance. La vie est faite ainsi.

Enfin, le rôle du ministre ne doit pas être celui décrit dans l'article 647 du projet de loi 15 :

« Le ministre surveille le marché des services du domaine de la santé et des services sociaux, notamment afin d'en connaître l'offre et la demande et les circonstances dans lesquelles les personnes ont accès aux services offerts. »

Notre système public de santé et de services sociaux n'est pas, ne doit pas devenir ni être considéré comme un marché de l'offre et de la demande.

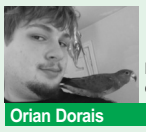
Notre système public de santé et de services sociaux est une protection que nous nous sommes donnée comme société pour que plus jamais l'accessibilité à la santé et à des soins et services de santé au Québec ne relève de l'épaisseur du portefeuille.

Et ce sera encore plus important face aux impacts inévitables de la catastrophe climatique qui vont nous frapper.◀

*Co-initiateurs de la Déclaration d'urgence climatique (DUC) et membres de GMob


Le billet
Michel Rioux 1


La scène internationale
Luc Allaire 13


Le monde culturel
Orian Dorais 3


Le militant Harry Belafonte
Pierre Jasmin 13


L'environnement
Monique Pauzé 4


La politique québécoise
Sylvain Martin 14


L'économie
Gabriel Ste-Marie 5


Point d'orgue
Olivier Dumas 16


La langue
Frédéric Lacroix 6


Le temps de lire
Simon Rainville 17


L'immigration
Anne Michèle Meggs 7


Les mines
Marc Nantel 8


La page éditoriale
Pierre Dubuc 9

L'AUT' JOURNAL 417
Juin 2023 · avec une apostrophe pour apostropher

4270, boul. Saint-Laurent, bureau 204,
Montréal (Québec) H2W 1Z4

Téléphone : (514) 843-5236
Internet : info@lautjournal.info

Envoi de publication canadienne
Numéro de convention : 40050148

2023, Dépôt légal
Bibliothèque nationale
ISSN : 0833-8965

Imprimé par les travailleuses et travailleurs syndiqués de l'Imprimerie Hebdo-Litho

Le symbole de paix

À l'origine, le *Peace Sign* était destiné à soutenir la cause antinucléaire au Royaume-Uni. On prévoit pour le printemps 1958 une grande marche. Gerald Holtom, un artiste habitant Londres, ancien objecteur de conscience pendant la Deuxième Guerre mondiale, est sollicité par les organisateurs : on lui confie la tâche de créer un logo qui permettrait de symboliser, grâce à une image simple, le but de la marche.

Le coup de génie d'Holtom est de ne pas s'être contenté d'une variation sur les symboles traditionnels de la paix (colombe, arc-en-ciel, rameau d'olivier et symbole de la Terre), mais bien d'avoir créé une œuvre originale.

L'artiste a l'idée de jouer avec les trois lettres du CND (Campaign for Nuclear Disarmament), jusqu'à les reproduire de façon schématique : le *C* deviendra un cercle, tandis que le *N* et le *D* seront traduits en signes sémaphoriques. Holtom avait en effet appris durant la guerre le langage sémaphorique, utilisé dans l'aviation et la marine pour communiquer à distance à l'aide de drapeaux agités de diverses façons.



On appréciera l'ironie qui consiste à travestir cet outil militaire à des fins pacifiques… En sémaphore, le *N* s'exécute en plaçant les deux bras vers le bas, le *D*, quant à lui, est obtenu en plaçant un bras en haut, l'autre diamétralement opposé en bas. En superposant et en schématisant les signes, on obtient le *Peace Sign*.

Le logo plaît d'emblée à la CND et au DAC (Direct Action Committee), qui décident de fabriquer 500 épinglettes en terre cuite vernissée et d'encourager les marcheurs à reproduire ce signe sur leurs pancartes. Utiliser la terre cuite n'est pas innocent, au contraire : une note jointe à l'épinglette informe les manifestants que la terre cuite est l'un des seuls artefacts produits par l'humain que l'on retrouverait au terme d'une guerre nucléaire…

Gerald Holtom, interrogé par la suite sur sa démarche, a déclaré qu'il s'était inspiré de la célèbre toile de Francisco Goya, *Le 3 mai 1808*, représentant des condamnés espagnols face au peloton d'exécution de l'armée napoléonienne. Cette toile montre en avant-plan un homme en blanc, les bras ouverts, juste avant la salve qui lui est destinée.

Cette interprétation est confirmée par les premières itérations graphiques du logo. Au début, en effet, les deux « bras » et la « tête » étaient plus évasés en se rapprochant du cercle, ce qui donnait un air anthropomorphique aux lignes.◀

La paix, malgré tout.
Un siècle de réflexions et d'actions contre la guerre
Carl Bouchard
Septentrion, 2023

Le monde culturel

Intelligence artificielle et culture

Il est minuit moins cinq !

Orian Dorais

Depuis quelques mois, les logiciels d'intelligence artificielle comme ChatGPT défraient souvent la chronique, notamment à cause des risques associés à ces nouvelles technologies. On pense, par exemple, à la prolifération en ligne d'informations fausses ou incomplètes, à la facilitation des fraudes informatiques et à des pertes d'emplois massives, alors que des logiciels risquent de rendre obsolètes plusieurs postes. Une lettre ouverte signée par des centaines d'experts, dont Elon Musk, a demandé un moratoire de quelques mois dans le développement de cette technologie. Plus près de chez nous, le comédien Sébastien Dhavernas a récemment tiré la sonnette d'alarme quant aux menaces que fait peser l'IA sur l'industrie québécoise du doublage. Je m'entretiens plus largement sur ce sujet avec Tania Kontoyanni, nouvelle présidente de l'Union des Artistes.

Orian : Mme Kontoyanni, vous avez été élue à la tête de l'UDA quelques semaines avant notre entretien, j'aimerais donc commencer en vous demandant comment vous abordez ce mandat? Quels sont vos buts et défis?



Tania Kontoyanni : C'était le 7 avril que j'ai été élue présidente, au second tour. Je dois dire que c'était une élection historique. Pour la première fois, il y avait quatre candidats à la présidence, ce qui a mené à un ballotage – une autre première – entre Pier-Luc Brillant et moi. C'est moi qui ai remporté le scrutin, mais je précise que je n'ai jamais été en opposition avec Pier-Luc, qui est d'ailleurs devenu notre vice-président pour la région de Montréal. Nous avons des visions très similaires, notamment sur l'importance de mobiliser nos membres dans les prochaines années, qui vont être charnières.

Vous savez, tous les mandats sont traversés par des enjeux plus visibles que d'autres. Dans les années passées, avec le mouvement #moiaussi, la lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement a été une priorité incontournable. Maintenant, j'ai le sentiment que la question des nouvelles technologies va marquer le mandat actuel et quand je parle de nouvelles technologies, j'inclus autant les géants du web que l'IA. Le secteur culturel est en mutation, donc on veut que nos membres reçoivent ce qui leur est dû et c'est pour ça qu'il va falloir un rassemblement fort du milieu artistique plus tôt que tard.

O. : Partagez-vous les inquiétudes de votre collègue, M. Dhavernas, par rapport à l'IA et au doublage?



T. K. : Selon moi, l'entièreté des expressions artistiques va être touchée par ces nouvelles avancées technologiques. Le doublage, oui, c'est la pointe de l'iceberg, mais aussi la musique, les arts visuels et éventuellement même l'écriture, qu'elle soit littéraire ou filmique. Les scénaristes américains de la Writers Guild Association, qui sont présentement en grève, demandent des garanties que les grands studios ne vont pas les remplacer par des logiciels!

L'ensemble des professions artistiques sont inquiètes, mais c'est certain que le secteur de la voix est particulièrement nerveux. Beaucoup de nos membres en sont à se demander si toutes leurs années passées à développer une expertise de jeu vocal ne seront pas carrément perdues. Les logiciels sont déjà rendus au stade d'imiter l'expression humaine, des musiciens comme Drake et The Weeknd ont été calqués. Il y a cinq mois, l'idée que ChatGPT et compagnie soient aussi avancés n'était qu'une rumeur, maintenant c'est une réalité. Le développement est exponentiel. Et supposons que, demain, l'IA soit capable de remplacer, par exemple, le corps enseignant ou des journalistes? Il faut avoir une discussion de société sur la place qu'on va accorder à cette technologie-là dans nos vies et je crois que les artistes vont être à l'avant-plan du débat.

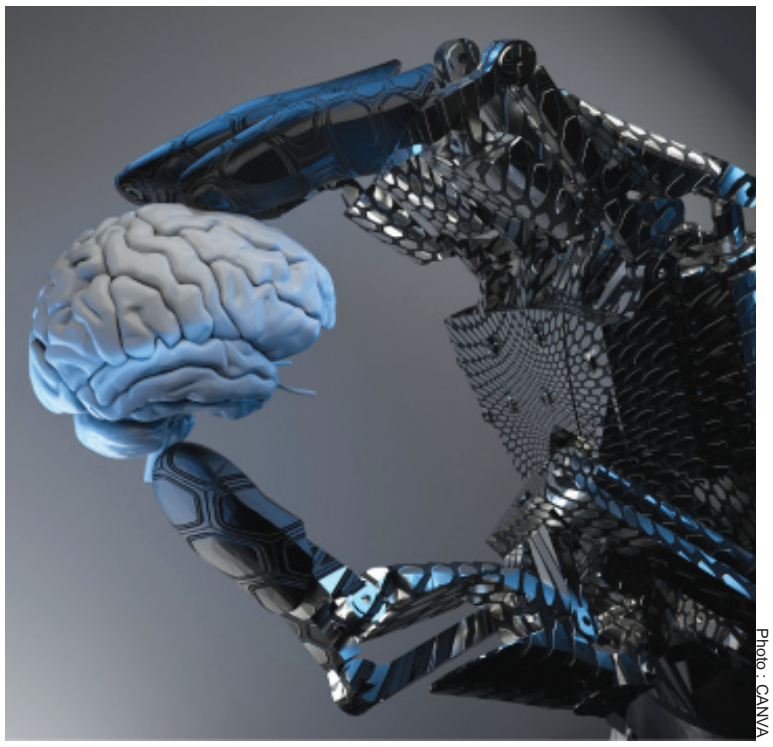


Photo : CANVA

Nos membres ne pourront pas tout faire seuls, il faut que l'opinion publique se penche sur la question de l'IA, parce que, de toute façon, l'enjeu va devenir global très bientôt.

O. : Est-ce qu'il y a d'autres corps de métiers couverts par l'UDA qui sont menacés?



T. K. : Pour l'instant, c'est vraiment pour les artistes vocaux qu'on s'en fait. On pense à nos membres qui travaillent en doublage, en publicité ou à la radio; qui font de la surimpression vocale, de la lecture de livres audio ou encore de la vidéodescription, où il y a déjà eu beaucoup de pertes de contrats dans les dernières années. Mais, comme je vous dis, tout le milieu est concerné par ces discussions, et d'autres secteurs aussi.

Et je ne pense pas que les problèmes liés l'IA se présenteront dans le lointain futur; au contraire, je pense qu'il est minuit moins cinq. Un jour, en formation, j'ai vu une image de synthèse qui nous expliquait qu'elle était une image de synthèse autonome. On m'a alors dit que son discours n'était pas écrit! J'avais donc devant moi une intelligence artificielle qui m'expliquait sa propre nature, son fonctionnement et ses capacités, sans intervention humaine. Elle avait une cognition suffisante pour apprendre tout cela elle-même. Rendez-vous compte à quel point c'est troublant! Il va falloir avoir une discussion philosophique sérieuse sur les implications de ce type d'intelligence. Est-ce que, en art, on souhaite remplacer le créateur – l'âme humaine, en somme – par des machines?

O. : J'aimerais vous entendre parler du projet de loi fédéral sur les géants du web; vous allez voir où je veux en venir. Mais pouvez-vous d'abord me rappeler la position de l'UDA sur C-11?



T. K. : L'UDA a beaucoup travaillé en collaboration avec d'autres associations culturelles pour faire adopter la loi C-11. Nous sommes heureux qu'il y ait enfin un encadrement juridique des géants du web, parce qu'auparavant, c'était deux poids, deux mesures. Les diffuseurs canadiens avaient certaines responsabilités que les GAFAM n'avaient pas. Quand on s'abonnait à des plateformes comme Netflix, on disait « au revoir » à ces sous-là, qui partaient tous dans le marché américain. Maintenant, ces mêmes plateformes doivent réinvestir une partie de leurs immenses profits dans la culture québécoise et canadienne.

Par contre, l'UDA défend le fait français et, plus généralement, tous les interprètes dont la langue de travail n'est pas l'anglais. Au Canada, il n'y a pas juste l'anglais. Donc, on attend avec impatience les consultations pour le décret d'instruction de C-11, où le CRTC va déterminer quelle part des fonds provenant des géants du web doit être réinvestie dans la création francophone. Il n'y a pas de dispositions législatives qui indiquent combien les plateformes doivent investir spécifiquement dans le contenu en français, mais le ministre Pablo Rodriguez m'a assuré que nous serions entendus lors des consultations. L'entièreté de l'écosystème culturel québécois est unie dans son désir de voir le CRTC, avec les pouvoirs que lui confère C-11, donner la place qui leur revient à nos créateurs. Donc on repart, tous ensemble, avec notre bâton de pèlerin, à la défense de la culture francophone.

O. : Serait-il envisageable d'avoir l'équivalent de C-11 pour les compagnies d'IA? Exemple, interdire au Canada l'utilisation de l'IA dans la production artistique ?



T. K. : Pour l'instant, dans nos ententes, il est inscrit que tout producteur qui voudrait utiliser l'IA devrait donner une compensation à nos membres. Mais on ne souhaite pas juste des compensations, on souhaite le respect des artistes. Mais nos membres ne pourront pas tout faire seuls, il faut que nos décideurs et tous les citoyens soient sensibilisés à ces enjeux éthiques. Il faut que l'opinion publique se penche sur la question de l'IA, parce que, de toute façon, l'enjeu va devenir global très bientôt.◀



L'environnement

Vivre dans un environnement sain n'est pas un droit fondamental

Libéraux et conservateurs à l'écoute de l'industrie

Monique Pauzé



Photo : CANVA

Lorsque les considérations environnementales et de santé humaine passent au second plan pour maintenir le « business as usual », il y a de quoi dénoncer les gouvernements qui laissent faire.

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE 1999) date de presque 25 ans. Cette législation désuète définit ce qui constitue une substance toxique et établit, entre autres, les mesures de contrôle des émissions de polluants et des déchets dangereux. Elle réglemente également la prévention de la pollution et la protection de l'environnement et de la santé humaine. Bien que certaines parties soient très techniques, l'ensemble de la loi présente des éléments très concrets.

Mais pensez-y : deux décennies d'inertie par des gouvernements fédéraux successifs qui n'ont pas accordé l'attention nécessaire à cette législation, dans un contexte où l'environnement est pris d'assaut par un nombre croissant de nouvelles substances toxiques. Et la santé humaine, tout autant.

Pourtant, il y a toute une science et des savoirs qui ont progressé autour de ces thèmes. Mais pendant que le Canada ne faisait rien, partout dans le monde, des pays ont adopté des réglementations environnementales.

Des amendements à certains articles de la loi ont été discutés, puis seront votés prochainement à la Chambre des communes. Malheureusement, alors qu'on aurait pu s'attendre à un resserrement important, les amendements sont, somme toute, plutôt timides. Deux exemples :

Premièrement : Le Droit à un environnement sain…

Le champ d'application des articles relatifs au droit à un environnement sain est celui de la loi elle-même et n'aura aucun effet sur les autres lois canadiennes. Nous ne sommes pas devant un véritable droit fondamental à vivre dans un environnement sain.

Personne n'est contre la vertu, mais il faut nommer les choses, être vrai : nous avons ici une avancée prudente et très encadrée, qui ne donnera pas forcément plus de droits aux citoyens pour aller devant les tribunaux et demander que des projets ou des situations qui portent atteinte à l'environnement soient sanctionnés.

Un petit pas a été fait, sans plus. Le Québec a inscrit le droit à un environnement sain dans sa charte des droits et libertés, ce qui donne beaucoup plus de force.

Deuxièmement : Les Plans de prévention de la pollution.

Les Plans de prévention de la pollution (PPP) devraient être considérés comme une pièce « maîtresse » du cadre juridique environnemental. Un pilier, même. En 1995, le Comité permanent de l'environnement à Ottawa déclarait :

« Le Comité estime que la prévention de la pollution devrait être l'approche prioritaire en matière de protection de l'environnement. De plus […] la LCPE devrait fournir un fondement législatif clé pour promouvoir la prévention de la pollution au Canada. Un changement majeur d'orientation est nécessaire dans la législation : passer de la gestion de la pollution après sa création à la prévention de la pollution en premier lieu. Nous croyons que la prévention de la pollution évitera, éliminera et réduira plus de pollution que les stratégies de « réaction et de guérison. »

EXIGER la planification de la prévention de la pollution s'avérait important il y a 25 ans. Imaginez aujourd'hui…

Le Bloc Québécois a présenté des amendements qui faisaient l'unanimité auprès des groupes environnementaux qui s'étaient penchés sur le dossier. Ces amendements ont tous été battus par les membres libéraux et conservateurs du comité. Ces deux partis ont donc écouté les souhaits de l'industrie qui désire toujours avoir des règlementations et des lois moins contraignantes.

Pourtant, nous n'étions pas dépourvus de ressources :

- Pour s'instruire sur ce qui se fait de mieux ailleurs;
- Pour prendre la pleine mesure de ce qui pourrait réellement structurer le progrès;
- Pour cultiver l'espoir que cette « révision » serait fructueuse…

Mais c'est l'avis de l'industrie qui a gagné. D'ailleurs, un de leurs représentants était présent à presque chaque rencontre du comité. Lors de cette étude, la camaraderie de ce lobbyiste avec les libéraux, les conservateurs et même les fonctionnaires illustre bien la bonne entente. Mais, attention… Je ne nie pas que l'écoute de l'industrie soit essentielle, pour une foule de bonnes raisons.

Par contre, lorsque le discours dominant de l'industrie fait preuve d'une certaine intransigeance et que les considérations environnementales et de santé humaine passent au second plan pour maintenir le « business as usual », il y a de quoi les dénoncer.

Ainsi, le PLC et le PCC ont tourné le dos aux analyses et aux faits, ils ont tourné le dos à la transparence en votant contre les amendements portant sur les consultations et une participation du public accrue et, finalement, ils ont tourné le dos à l'équilibre en soutenant les demandes de l'industrie.

Le Bloc Québécois comprend, bien entendu, que la politique environnementale requiert nécessairement des arbitrages entre, d'une part les impératifs de protection de la santé et de l'environnement et, d'autre part, les intérêts commerciaux et industriels.

Nous croyons qu'il faut éviter à tout prix la « capture réglementaire » qui fait une place de choix à la complaisance et favorise, non pas les intérêts et la protection de la santé de millions de personnes et de l'environnement, mais bien les intérêts et la santé financière et commerciale de l'industrie qui fait l'objet de la réglementation.◀

L'autrice est députée du Bloc Québécois

L'équité salariale, il faut + qu'en parler

CSQ
Centrale des syndicats du Québec
equite.lacsq.org



L'économie

Le triomphe de l'injustice fiscale

Combines, manigances, fricotages, machinations

Gabriel Ste-Marie

À cause de l'utilisation des paradis fiscaux, les plus fortunés se soustraient à l'impôt comme jamais. C'est aussi le cas des grandes banques, des multinationales et des géants du web. Ces sociétés se défendent en prétextant la légalité de leurs stratagèmes, même si leur pingrerie est complètement immorale.

Les économistes Emmanuel Saez et Gabriel Zucman illustrent bien dans leur livre *Le triomphe de l'injustice* (Points, 2020) la méthode utilisée. D'abord, le cadre juridique des multinationales a peu évolué depuis leur conception dans les années 1920. Les filiales d'une même entreprise multinationale sont traitées comme des entités autonomes : « Apple Irlande est une société à part entière, distincte d'Apple Amérique. » Puisque le taux d'imposition irlandais est deux fois moindre que celui aux États-Unis, la multinationale a tout intérêt à y transférer ses bénéfices, pour payer moitié moins d'impôt.

En principe, les filiales doivent s'échanger les biens et services à leur valeur marchande, selon le principe de pleine concurrence, comme si les entités étaient indépendantes l'une de l'autre. Dans les faits, elles ont une grande marge de manœuvre qui permet de déplacer leurs profits vers les paradis fiscaux.

Le principe, à peu près toujours le même, a été développé dans les années 1990 par les cabinets de conseil en optimisation fiscale. C'est la vente entre filiales d'actifs qui n'ont aucun prix de marché, comme les logos, marques, services de gestion ou services financiers.

« Combien vaut le logo Apple? Nul ne le sait : celui-ci n'a jamais été vendu sur aucun marché. Quel est le prix de la fameuse « virgule » emblématique de Nike? Ou celui des technologies qui font tourner le moteur de recherche et les algorithmes publicitaires de Google? C'est impossible à dire avec précision, ce qui permet aux entreprises de s'échanger ces actifs en interne à la valeur qui leur sied. »

Les transactions intragroupes

Les cabinets vendent des conseils tout-en-un, à savoir une transaction intragroupe inventive, accompagnée d'une certification de prix de transfert « correct ». Saez et Zucman constatent le résultat : « Grâce à la prolifération de transactions intragroupes réalisées à des prix truqués, des centaines de milliards de bénéfices sont enregistrés dans les pays où l'impôt est faible et des montants faibles là où l'impôt est élevé. »

Les économistes évaluent à 800 milliards $US de bénéfices des multinationales qui sont ainsi transférés dans les paradis fiscaux. 40 % de leurs bénéfices à l'échelle mondiale, 60 % des bénéfices des multinationales américaines. « Deloitte, Ernst & Young, KPMG et PricewaterhouseCoopers ces quatre grands cabinets d'audit qu'on surnomme les "Big Four" proposent des variantes de ces petits arrangements à leurs clients du monde entier. »

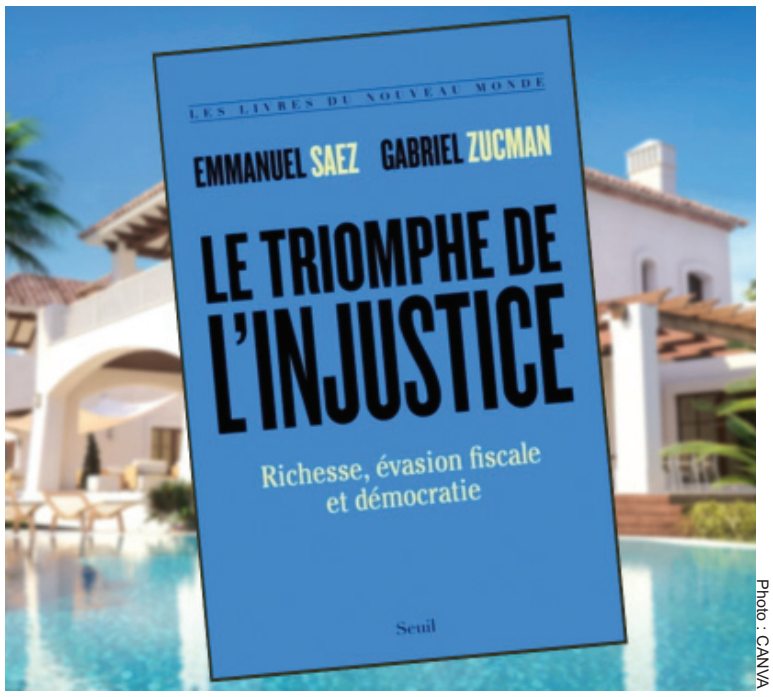


Photo : CANVA

L'utilisation des paradis fiscaux va véritablement prendre son envol dans les années 1990. Avec la chute du mur de Berlin, le néolibéralisme triomphe.

C'est toujours la même chose. Voici deux exemples. « En 2003, soit un an avant son introduction en bourse, en août 2004, Google a vendu ses algorithmes de référencement et de publicité à Google Holdings, une de ses filiales immatriculée en Irlande, mais située, du point de vue du fisc irlandais, dans les Bermudes, un archipel de l'Atlantique où se trouvent prétendument ses fonctions de "direction" ».

Le prix de transfert est secret, mais certainement peu élevé, sinon il aurait dû être déclaré à la SEC (Securities and Exchange Commission). Saez et Zucman l'évaluent à un maximum de 700 millions $US, alors que ces mêmes algorithmes ont, par exemple, permis à Google Holdings de déclarer 22,7 milliards $US d'activités aux Bermudes pour la seule année 2017. Trente fois plus pour une seule année, c'est ce qu'on appelle une poule aux œufs d'or! En Asie, c'est Singapour qui est utilisée à la place des Bermudes. Le taux d'impôt des multinationales y est aussi nul.

Deuxième exemple. En 2004, Skype (fondée par un Suédois et un Danois), transfère l'essentiel de sa technologie dans sa filiale irlandaise. Or, grâce aux LuxLeaks (fuite de documents confidentiels de PricewaterhouseCoopers en 2014), on connaît les détails de la transaction. Le prix de transfert de la technologie a été évalué à 25 000 €. Quand on sait que Skype a été racheté par eBay un an plus tard, en 2005, pour 2,6 milliards $US, ça relève du pur scandale. C'est un écart qui dépasse de 100 000 fois le prix de transfert!

Les auteurs expliquent que les mécanismes de l'évasion fiscale des entreprises sont fort simples : « Le système repose fondamentalement sur la manipulation du prix des transactions intragroupes, qu'il s'agisse de produits (des iMac, par exemple), de services (comme lorsqu'une maison mère américaine achète des "services de gestion" à l'une de ses filiales installées en Suisse), d'actifs (comme quand Google vend ses algorithmes à sa filiale aux Bermudes) ou de prêts (voir la vogue des Antilles néerlandaises au début des années 1980). »

Cette « vogue des Antilles néerlandaises » constitue en quelque sorte une pratique générale de l'utilisation des paradis fiscaux. Elle est apparue à la fin des années 1970 et a été interdite à la fin des années 1980. Cette nouvelle industrie de l'évasion fiscale au service des entreprises s'inscrit dans le contexte de l'émergence de l'idéologie néolibérale, en même temps que le boom des abris fiscaux pour les particuliers. Saez et Zucman l'illustrent ainsi : « Le montage fonctionnait de la façon suivante. Une entreprise américaine ouvrait une filiale sur l'île d'Aruba, de Bonaire ou de Curaçao. Celle-ci empruntait de l'argent à une banque européenne, au taux en vigueur (environ 3 %), puis le reprêtait à la maison mère américaine à un taux beaucoup plus élevé (autour de 8 %). » La différence des taux permettait de déplacer les bénéfices des États-Unis vers les Antilles.

Les trente inglorieuses

L'utilisation des paradis fiscaux va véritablement prendre son envol dans les années 1990. Avec la chute du mur de Berlin, le néolibéralisme triomphe. La nouvelle génération de dirigeants d'entreprises ne s'attribue plus de rôle dans la société autre que de servir son actionnariat. En même temps, la part des profits réalisés à l'étranger double, passant de 15 % à 30 % pour les multinationales américaines.

La réponse des États riches a été de faire baisser le taux d'impôt des entreprises, ce qui n'a toutefois pas permis de rapatrier leurs bénéfices. Entre 1985 et 2018, le taux d'impôt moyen sur les sociétés a été divisé par deux : 49% à 24%. Comme le rappellent les deux économistes, au début des années 1950, les sociétés payaient autant d'impôt que les particuliers. Aujourd'hui, avec la baisse des taux d'impôts et l'utilisation des paradis fiscaux, ce ratio a complètement basculé : les entreprises contribuent dix fois moins que les particuliers. Chez nous, ce déséquilibre a abondamment été documenté par le prof Lauzon.

Les multinationales règnent désormais en roi et maître : elles délocalisent artificiellement leurs bénéfices dans les paradis fiscaux pour échapper à l'impôt. Les bénéfices qu'elles ne délocalisent pas sont deux fois moins imposés qu'il y a trente ans. Sans oublier qu'elles sous-traitent leurs activités réelles dans les pays où la population est sous-payée, permettant de gonfler d'autant leurs bénéfices.

La solution à cette injustice est d'abord politique. C'est d'ailleurs le prétexte invoqué par les multinationales. Selon leur discours, tout ça est légal. Saez et Zucman s'insurgent : « Cette défense ne tient guère la route : rien ne se passant réellement aux Bermudes, il est logique de penser que les 22,7 milliards $ de chiffre d'affaires déclaré par Google dans cet archipel pour l'année 2017 l'ont été dans le seul but d'échapper à l'impôt, en violation du principe juridique de la substance économique. »

Les auteurs concluent que pour changer la donne, ça va prendre une révolution dans les façons de faire : « L'OCDE essaie d'améliorer le système de Ptolémée, alors que c'est d'une révolution copernicienne dont le monde a besoin. »◀

L'auteur est député du Bloc Québécois



La langue

Sous-financement flagrant de la recherche en sciences

Double discrimination à l'égard des francophones

Frédéric Lacroix

Il y a plus de 100 ans, des pionniers, dont au premier chef Conrad Kirouac, mieux connu sous le nom de « Frère Marie-Victorin » avaient réalisé que, pour survivre dans le monde moderne, le Québec français devait mieux et plus valoriser la science. Dans un texte magnifique publié dans *Le Devoir* le 25 septembre 1925, au titre programmatique de « La province de Québec, pays à découvrir et à conquérir », Kirouac dressait un véritable programme de reconquête.

Ce programme passait d'abord et avant tout par l'avancement des connaissances, de la science, substrat de la révolution industrielle qui faisait rage partout et qui, au Québec, était aux mains des Anglais ou des Américains : « Étrangers dans cet univers, oui, et, par voie de conséquence, éminemment étrangers dans notre patrie. Ne devenons-nous pas de plus étrangers au développement économique de cette terre québécoise qui est nôtre? Si on ne nous conteste plus la propriété foncière d'une partie de la vallée du Saint-Laurent, si on nous concède volontiers pour l'avenir le pénible grattage agricole des gneiss laurentiens, avec la pleine jouissance du muskeg subarctique de l'Abitibi, par contre tout ce qui vaut réellement, tout ce qui compte sur l'heure, tout ce qui multiplie la richesse est aux mains des autres. »

« C'est par la recherche que nous finirons par exister comme peuple », affirmait même l'un des premiers présidents de l'Association francophone pour le savoir, l'ACFAS, qui tient son congrès annuel ces jours-ci. On ne saurait mieux résumer l'esprit qui animait ces visionnaires.

L'usage du français ferme des portes

Aussi faut-il se pencher attentivement sur l'état du français en sciences et, en particulier, sur les tendances du financement de la recherche en français. Pour la première fois, des données extensives provenant des trois principaux organismes subventionnaires fédéraux (IRSC, CRSH, CRSNG) ont été compilées sur une période de 30 ans.

Les résultats indiquent que nous assistons à un recul généralisé de l'usage du français comme langue de publication, comme langue de rédaction des mémoires et thèses et comme langue de soumission des demandes de financement.

Une donnée m'a particulièrement interpellé : soit celle prouvant qu'une demande effectuée en français aux IRSC a significativement moins de probabilités de succès (29,2 %) qu'une demande effectuée en anglais (38,5 %). C'est la première fois, à ma connaissance, que l'on établit de façon aussi claire que l'usage du français lors d'une demande de subvention à Ottawa diminue significativement la probabilité de succès du demandeur.

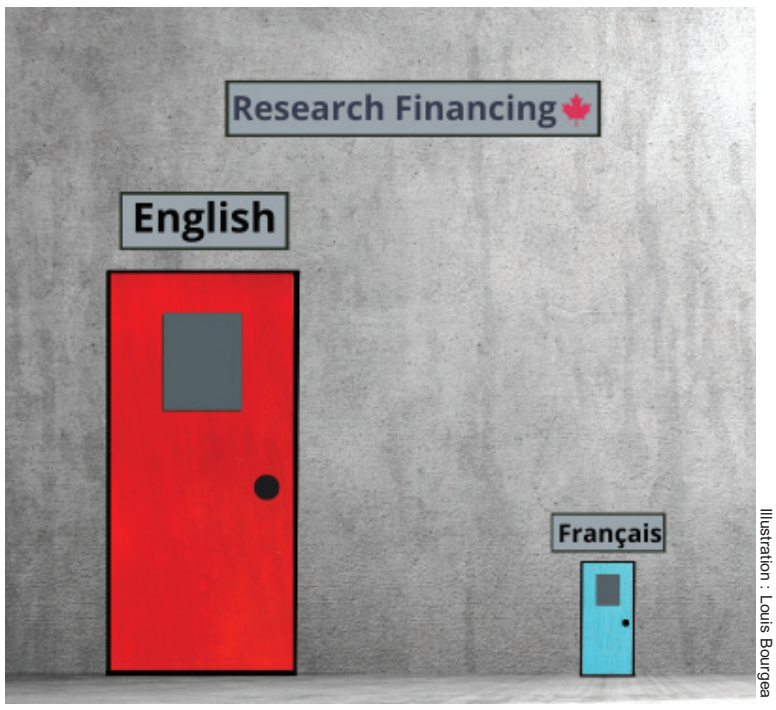


Illustration : Louis Bourgea

Dans les quinze dernières années, seulement 7,06 % des demandes financées aux IRSC, l'un des plus importants organismes subventionnaires fédéraux, ont été rédigées en français.

Il n'est donc pas surprenant d'apprendre que dans les quinze dernières années, seulement 7,06 % des demandes financées aux IRSC, l'un des plus importants organismes subventionnaires fédéraux, ont été rédigées en français. Les chercheurs ont parfaitement intégré le message; l'usage du français en sciences leur ferme des portes.

Ce décalage de performance entre anglophones et francophones se traduit par une différence énorme en termes d'argent versé aux uns ou aux autres. Ainsi, sur la période 2019-2022, 98 % des fonds des IRSC, 81 % des fonds des CRSH et 96 % des fonds du CRSNG ont été versés à des projets anglophones. Ce qui se traduit par 8,11 milliards de dollars pour les projets anglophones, comparativement à seulement 0,42 milliard de dollars pour les projets francophones (4,9 %). Le surfinancement des anglophones est donc absolument massif et l'usage du français en sciences équivaut souvent à une forme de suicide professionnel.

Alors que l'on affirme depuis longtemps que, si les universités anglaises au Québec sont surfinancées (McGill, par exemple, dispose de 148 % de plus de fonds par étudiant que l'UQAM et obtient 30 % du financement en recherche versé par Ottawa au Québec), c'est parce qu'elles seraient « excellentes » et donc qu'il serait vain, contre-productif et injuste de remettre en question la répartition des fonds entres anglophones et francophones. Ce que ces données prouvent, c'est qu'Ottawa favorise massivement les anglophones et pénalise l'usage du français en sciences au Canada.

Mais pas seulement son usage. Ainsi, si un francophone rédige une demande en anglais, son taux de succès se rapproche de celui des anglophones, tout en restant inférieur à celui-ci, l'écart résiduel entre les deux étant statistiquement significatif ($p<0.05$).

Double discrimination

Face à ces résultats, il y a donc trois explications possibles, soit que : 1) les demandes en français ou provenant de francophones sont objectivement moins bonnes que celles en anglais; 2) il y a une discrimination directe en fonction de la langue; 3) il y a une discrimination qui s'exerce à l'encontre des francophones, peu importe la langue de rédaction.

Si on exclut l'hypothèse, douteuse à mon avis, que les francophones seraient tout simplement moins bons en science, généralement, que les anglophones, il me semble que les données indiquent que le facteur principal à l'œuvre serait une discrimination directe en fonction de la langue de rédaction, suivi d'une discrimination exercée à l'encontre des francophones, peu importe la langue de rédaction.

Il est également possible qu'il y ait une perception générale au Canada voulant qu'une demande soit moins bonne, non en vertu de sa qualité objective, mais simplement parce qu'elle est rédigée en français ou par un francophone. La plus faible valeur symbolique de cette langue serait donc un handicap important pour ceux qui choisissent tout de même de l'utiliser (ou de l'avoir comme langue maternelle!).

Cela fait penser aux trouvailles de la Commission Laurendeau-Dunton dans les années soixante sur le revenu moyen au Québec en fonction de la langue de travail et de l'origine ethnique qui avaient permis de conclure à l'existence d'une double discrimination au Québec; l'une s'exerçant en fonction de la langue de travail (ceux qui travaillaient en français gagnaient moins que ceux qui travaillaient en anglais) et une autre s'exerçant en fonction de l'origine ethnique (les francophones gagnaient moins, même s'ils travaillaient en anglais!).

Bien sûr, à l'époque, on pouvait au moins pointer du doigt la plus faible scolarisation des francophones comparativement aux anglophones pour expliquer au moins une partie de cet écart. Cependant, aujourd'hui, tous les demandeurs (ou presque), francophones ou anglophones, aux IRSC ont au moins l'équivalent du doctorat.

Si c'est réellement « par la recherche que nous finirons par exister comme peuple », alors on peut dire que notre existence même est menacée par les politiques de financement actuelles. Près de 100 ans plus tard, le programme dressé par frère Marie-Victorin reste d'actualité.◀

LES COLS BLANCS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL • SFMM (SCFP-429) •

Le plastique en héritage

Cette année, lors du cinquantenaire de la Journée mondiale de l'environnement, décrétée par les Nations Unies le 5 juin 1973, le plastique sera le thème central des discussions.

Les microplastiques font partie des conséquences les plus néfastes et pérennes de la crise de la pollution plastique, constituant une menace croissante pour la santé humaine et planétaire. Les microplastiques, pouvant mesurer jusqu'à cinq millimètres de diamètre, pénètrent dans les océans par l'intermédiaire des déchets plastiques en décomposition. En plus de se retrouver dans la chaîne alimentaire, chaque personne peut inhaler des microplastiques présents dans l'air, en ingérer en buvant de l'eau et en absorber par la peau. Des microplastiques ont été retrouvés dans différents organes chez l'être humain, y compris dans le placenta de nouveau-nés. Les substances chimiques présentes dans les microplastiques sont associées à de graves répercussions sur la santé, en particulier chez les femmes. Il peut s'agir de changements concernant l'expression des gènes humains, le développement cérébral et la fréquence respiratoire, entre autres problèmes de santé.

La campagne de la Journée mondiale de l'environnement 2023 **#CombattreLaPollutionPlastique** appelle à des solutions mondiales pour lutter contre la pollution plastique. Les groupes d'actions sociales, tels que les syndicats, doivent poursuivre la lutte contre l'utilisation des plastiques dans les objets du quotidien. Nous le devons aux générations futures.

Pour plus d'information: worldenvironmentday.global/fr



sfmm429.qc.ca
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal – SCFP



L'immigration

En 2022, 201 000 immigrants temporaires sont passés sous le radar

La grande absente de la planification ministérielle

Anne Michèle Meggs

L'exercice de l'étude des crédits du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), tenu le 4 mai dernier, a été révélateur. Depuis quelques mois, on sait que le nombre de titulaires de permis temporaires au Québec à la fin de 2022 est de 201 000, soit presque trois fois le nombre de personnes ayant obtenu leur résidence permanente la même année (68 000). Une tendance lourde depuis au moins quatre ans.

Maintenant, grâce aux réponses du ministère à des questions écrites déposées lors de l'étude des crédits, on apprend que le MIFI a maintenu la tendance en délivrant, entre avril 2022 et février 2023, bien au-delà de trois fois le nombre de Certificats d'acceptation du Québec (CAQ) dans le cadre de l'immigration temporaire (165 553), que de Certificats de sélection du Québec (CSQ) qui donnent lieu à la résidence permanente (51 433).

Il faut ajouter que le nombre de CAQ n'inclut pas des dizaines de milliers de titulaires d'un permis de travail accordé par le fédéral dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI) parce que le Québec n'exige pas de donner son consentement à l'arrivée de ces travailleuses et travailleurs immigrants temporaires. Ce nombre n'inclut pas non plus les partenaires et enfants de tous ces titulaires de permis ni les personnes qui ont fait une demande d'asile.

À la merci de l'employeur

Pourtant, on a appris, à la suite d'une question du porte-parole en immigration de Québec solidaire, Guillaume Cliche-Rivard, que la ministre Christine Fréchette n'a nullement l'intention d'inclure l'immigration temporaire dans la planification pluriannuelle prévue plus tard cette année.

Elle a fait cette affirmation en dépit d'une intervention du porte-parole du Parti libéral du Québec, Monsef Derraji, qui a attiré l'attention de la ministre sur le sort des titulaires des permis fermés délivrés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) tel que documenté, notamment par Sarah Champagne et Sonia Djelidi dans le film *Essentiels* présenté à Télé-Québec.

Le député a demandé à la ministre ce qu'elle proposait pour mieux protéger ces personnes accueillies au Québec. En réponse, elle a fait référence à un programme mis en place par le fédéral pour les personnes « vulnérables ». Dans ce contexte, « vulnérable » veut dire des personnes qui peuvent démontrer avoir subi de l'abus. La ministre ne semble pas comprendre



Photo : CANVA

Les personnes à statut temporaire ont généralement peur de dénoncer leur employeur.

que les personnes à statut temporaire ont généralement peur de dénoncer leur employeur, peur de perdre leur emploi et peur d'être mises sur une liste noire dans le secteur et la région où elles sont employées.

Presque tous les cas d'horreur et d'exploitation liées à l'immigration temporaire mis en lumière par les médias émergent de ce programme. Tout récemment, Sarah Champagne a révélé que « les travailleurs étrangers temporaires au Québec sont près de cinq fois plus nombreux à se blesser au travail et à contracter des maladies liées à leur emploi qu'il y a six ans », une hausse proportionnellement plus grande que l'augmentation du nombre de ces personnes.

Ces travailleuses et travailleurs sont liés à leur employeur pour la durée de leur permis, normalement un maximum de deux ans. La permission de l'employeur est requise pour se déplacer hors des heures de travail (qui peuvent être très longues), pour faire des courses ou explorer la région, parce que la voiture ou le camion de l'employeur est le seul moyen de transport. Il n'y a pas de transport en commun dans la plupart des régions où ces emplois se trouvent.

Le portrait statistique

Examinons un peu le profil des « bénéficiaires » de ce programme. Les chiffres les plus récents couvrent les années 2014 à 2019, car le ministère n'a pas encore publié de mise à jour. En moyenne, entre 2014 et 2018, 73 % de ces permis étaient délivrés pour les postes saisonniers dans le secteur agricole; 91 % des titulaires étaient des hommes; 86 % avaient entre 15 et 44 ans. En 2019, 78 % ont déclaré ne pouvoir communiquer ni en français ni en anglais, 70 % venaient de Guatemala et du Mexique et 80 % travaillaient dans une profession « peu spécialisée ».

Avec une expérience dans un emploi de ce niveau, ces personnes ne sont pas admissibles au Programme d'expérience québécoise et leur profil ne leur permet pas d'accumuler assez de points pour obtenir un CSQ du Programme régulier de travailleurs qualifiés. Par conséquent, elles ne pourront jamais être comptabilisées dans le nombre des admissions des fameux seuils d'immigration permanente, qui constituent le seul objet de la planification pluriannuelle.

Or, le gouvernement du Québec aime beaucoup le Programme de travailleurs étrangers temporaires. Il s'en sert lui-même pour l'embauche des infirmières étrangères. Il a découvert que c'est une bonne façon de lier une employée non seulement à l'employeur – dans ce cas, les CISSS et les CIUSSS – mais également à la région. Le droit à la mobilité ne s'applique pas aux personnes embauchées dans le cadre du PTET. Cet exemple souligne aussi la tendance à pourvoir des postes permanents avec des personnes à statut temporaire maintenues dans la précarité pour la durée du permis.

En fait, le Québec est la province qui affectionne le plus le PTET. Au Canada, au 31 décembre 2022, les titulaires de permis de ce programme représentaient 7,5 % de l'ensemble des titulaires de permis temporaires d'étude et de travail. Au Québec, ce chiffre grimpe à 17,5 %!

Un frein à l'innovation

Le député Derraji a également posé des questions sur la francisation des personnes à statut temporaire, particulièrement celles embauchées dans le cadre du PTET. Il a cité des chiffres indiquant que très peu d'entre elles ont participé aux cours de francisation et qu'il est important que ces cours soient disponibles dans leur milieu de travail.

La ministre n'avait pas d'idées précises pour résoudre ce problème. Elle semblait ne pas comprendre que les permis de travail fermés sont très précis sur les horaires du travail. Ils n'accordent certainement pas de temps pour des cours de français pendant ces heures. De plus, qu'est-ce qui motivera des employeurs à faciliter la francisation de leurs effectifs temporaires non francophones? Ils ont des permis qui vont expirer dans quelques mois. Les employeurs ne sont pas non plus très tentés d'aider leur personnel temporaire dans une démarche vers la résidence permanente, car ils savent qu'ils risqueraient de perdre leur main-d'œuvre.

L'embauche des personnes immigrantes dans des emplois à bas salaire aux conditions de travail difficiles décourage l'innovation et l'amélioration de ces conditions pour l'ensemble des personnes de ce niveau d'emploi, incluant la population d'accueil. Ce n'est donc même pas une bonne chose pour l'économie québécoise. Fini les jours où François Legault déclarait ne pas vouloir les personnes immigrantes qui gagnent moins de 60 000 $.

Au contraire, la ministre et le parti gouvernemental réclament une nouvelle fois les « pleins pouvoirs » sur le PTET. Mais que veulent-ils de plus? Ils contrôlent déjà le nombre et les conditions des autorisations d'embauche des employeurs et les Certificats d'acceptation des travailleuses et travailleurs. Ils ont déjà négocié pour les employeurs plusieurs assouplissements au programme avec le fédéral sans trop d'embûches.

Avec toute cette insistance sur l'immigration temporaire, malgré les preuves qu'elle nuit à la qualité de vie, tant des personnes qui arrivent avec ce statut que des personnes de la société d'accueil déjà en bas de l'échelle, pourquoi le gouvernement refuse-t-il d'en tenir compte dans sa planification pluriannuelle?◀



PARUTION EN JUIN

L'IMMIGRATION AU QUÉBEC

Comment on peut faire mieux

PAR ANNE MICHÈLE MEGGS

PRÉFACE DE PIERRE FORTIN

Éditions du Renouveau québécois
25 $
Faîtes votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*,
4270 boul St-Laurent, bur. 204,
Montréal H2W 1Z4

Tél. (514) 843-5236 info@laujournal.info

Nom :_____

Organisme :_____

Adresse :_____

Ville :_____ Code postal :_____

Tél. :_____

Courriel :_____

Les mines

Restauration des sites miniers

Maquillage et écoblanchiment

Marc Nantel

La prise de conscience des impacts environnementaux causés par l'exploitation minière progresse seulement depuis une trentaine d'années. Plusieurs sites miniers sont abandonnés depuis le début de l'exploitation minière. Personne ne sent le besoin d'exiger des exploitants de faire le ménage une fois les opérations terminées. Avec le temps et le laisser-faire, l'écoulement des eaux, contaminées par des produits toxiques provenant des sites miniers abandonnés, se fait inévitablement sentir en aval des différents plans d'eau.

Le gouvernement se voit presser de prendre en main la décontamination des sites abandonnés, aux frais des contribuables, dégageant ainsi l'industrie minière de ses responsabilités. Les minières justifient de ne pas payer les passifs environnementaux par le fait que ce sont d'autres compagnies qui sont responsables des dégâts. On évalue aujourd'hui à plus de 1,4 milliard de dollars les coûts de cette négligence.

En 2006, le gouvernement a inscrit ce passif environnemental à la dette publique. Depuis lors, le ministère des Ressources naturelles procède à des travaux d'évaluation et de restauration des sites miniers abandonnés. Puisque ces dépenses augmentent le poids de la dette, on peut en déduire qu'en 15 ans le gouvernement a investi une moyenne annuelle de seulement 13,78 M $. En 2021, même si le gouvernement de la CAQ avait promis d'investir massivement dans la restauration, on a enregistré un investissement de 28,2 M $. Au 31 mars 2021, le Québec comptait 223 sites d'exploration abandonnés et 174 sites d'exploitation abandonnés.

Le plan de restauration

Pour les nouveaux projets miniers, le gouvernement a adopté, le 23 août 2013, des modifications règlementaires qui obligent les minières, une fois le plan approuvé, à verser une garantie financière qui doit couvrir 100 % des coûts estimés de restauration de l'ensemble du site minier. L'exploitant doit verser 50 % du montant requis en restauration dans les 90 jours de la date d'approbation du plan et la somme restante doit être versée en deux versements de 25 % chacun à l'anniversaire de l'approbation du plan.

C'est l'article 101 de la loi des mines qui exigent le dépôt d'un plan de restauration. Ça se lit comme suit :

« Le ministre conclut un bail, pour tout ou partie d'un terrain qui fait l'objet d'un ou de plusieurs *claims*, si leur titulaire démontre qu'il existe des indices permettant de croire à la présence d'un gisement exploitable, s'il satisfait aux conditions et acquitte le loyer annuel fixé par règlement.

Le bail ne peut être conclu avant que le plan de réaménagement et de restauration minière ait été approuvé conformément à la présente loi et que l'autorisation requise en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (chapitre Q-2) pour les travaux d'exploitation d'une mine ait été délivrée ou modifiée.

Malgré le deuxième alinéa, le ministre peut conclure le bail si le délai pour obtenir l'autorisation s'avère déraisonnable. »

On peut comprendre que dans un monde où la course aux métaux stratégiques et critiques fait rage, l'article 101 a peut-être des faiblesses. Est-ce qu'un gouvernement convaincu du potentiel minier pourrait octroyer un bail en faisant valoir que le délai de l'autorisation est déraisonnable et précipiter le dépôt d'un plan de restauration incomplet?

Il faut aussi souligner que la mécanique de l'élaboration du plan de restauration manque de transparence. Lors des consultations publiques, le promoteur doit soumettre des scénarios. Un seul projet sera retenu. Toutefois, il sera révisé tous les cinq ans et la négociation finale se fera à huis clos. La population n'aura aucune possibilité d'intervenir pour faire valoir ses préoccupations.



Photo : CANVA

En réalité, il est totalement impossible de remettre un site minier dans son état original. On est plus dans l'ordre du maquillage et de l'écoblanchiment.

Qu'entend-on par restauration d'un site?

Dans l'imaginaire populaire, qui est alimenté par les promoteurs, les sites miniers retrouveront leur apparence naturelle une fois la restauration terminée. À titre d'exemple, on présente souvent sur de beaux montages visuels les fosses de mines à ciel ouvert se transformer en lac. On est même allé jusqu'à dessiner un petit voilier sur le plan d'eau lors d'une présentation en Abitibi. Les haldes de résidus miniers deviennent de belles montagnes vertes.

En réalité, il est totalement impossible de remettre un site minier dans son état original. On est plus dans l'ordre du maquillage et de l'écoblanchiment. C'est du marketing minier. Plusieurs promoteurs poussent le bouchon jusqu'à annoncer que le site restauré aura une meilleure qualité environnementale.

La fermeture d'un site est surtout axée sur la sécurisation des lieux, ce qui est en soi est une amélioration par rapport aux années passées. Malheureusement, chaque site a ses problèmes uniques, et plusieurs des moyens utilisés pour sécuriser les lieux sont encore au stade expérimental. C'est largement l'approche physicochimique classique qui est encore utilisée. Son mode d'emploi vise essentiellement à éviter qu'entrent en réaction des éléments pouvant engendrer de lourds impacts sur l'environnement.

Par exemple, on étendra une toile de plastique sur une halde de résidus miniers acidogènes qui se dissout en présence d'eau. Ou encore, on tentera de réduire l'accès à l'oxygène lorsque des résidus réagissent à ce dernier. Dans un bassin d'eau hautement acide, on déversera des résidus avec un pH hautement basiques comme dans le projet Manitou.

Pour ce qui est de l'eau contaminée, les exploitants devront construire des usines de traitement de l'eau avant de pouvoir la rejeter dans un effluent. Dans bien des cas, malheureusement, le facteur de dilution provenant de l'effluent permet de rejeter de l'eau encore fortement contaminée. Lors d'un BAPE, nous avons appris que si la norme établie n'était pas atteignable techniquement ou économiquement, deux solutions pouvaient s'appliquer. Soit on augmente la distance sur l'effluent pour faire le calcul de concentration des produits toxiques, ce qui permet une plus grande dilution, soit on change la norme afin de faciliter son atteinte.

Pour ce qui est de l'utilisation des biotechnologies qui pourraient dégrader les résidus contaminés, nous n'en sommes qu'au début des recherches. Leur recours est marginal au Québec.

Selon la règlementation, les travaux de restauration (sécurisation) doivent comprendre :

1° le réaménagement et la restauration des aires d'accumulation;
2° la stabilisation géotechnique des sols;
3° la sécurisation des ouvertures et des piliers de surface;
4° le traitement des eaux;
5° des travaux ayant trait aux chemins.

Contrairement à ce qu'on laisse entendre, les sites dits restaurés restent des sites industriels. Ils seront sécurisés de façon à interdire l'accès aux lieux. Le discours populaire voulant qu'après la restauration un site minier devienne un lieu de villégiature avec une plage aménagée où les montagnes seront transformées en pente de ski est du pur délire.

Nous sommes loin d'une restauration qui permettrait la reformation de l'écosystème détruit comme le laisse entendre l'industrie. Utilisons les bons termes et cessons de réduire les impacts des minières sur l'environnement.◀

L'auteur est porte-parole du Regroupement Vigilance Mines Abitibi-Témiscamingue (REVMAT)



La page éditoriale

Pierre Dubuc Des pressions énormes s'exercent sur le premier ministre Trudeau pour augmenter le budget de la défense de 1,29 % à 2 % du PIB comme le réclame l'OTAN.

Bras de fer Trudeau-OTAN



Photo : nocommunes.ca

Aujourd'hui, l'opposition à l'augmentation des dépenses militaires est presque inaudible. C'est à se demander si Justin Trudeau pourra longtemps tenir tête aux va-t-en-guerre de son cabinet, de son caucus, du Parlement et des médias.

Les principaux médias du pays ont publié une lettre ouverte de 62 anciens ministres, sénateurs, ambassadeurs, chefs d'État-major et autres officiels appelant Ottawa à cesser de reculer en matière de défense nationale. La plupart d'entre eux sont étroitement associés à la Conférence des industries de la défense, c'est-à-dire au complexe militaro-industriel.

Des éditoriaux dans *La Presse*, le *Globe and Mail* et d'autres médias critiquent l'absence de plan de match dans le dernier budget pour atteindre cette cible de 2 %, même si le budget confirmait l'achat de chasseurs F-35 au coût de 19 milliards $ et un investissement de 39 milliards $ dans le NORAD au cours des 20 prochaines années.

Les États-Unis s'en mêlent avec la publication par le *Washington Post* d'un document du Pentagone, portant le sceau des Chefs d'État-major interarmées des États-Unis. Ce document divulgue que Trudeau aurait déclaré en privé aux officiels de l'OTAN que le Canada n'atteindra jamais l'objectif de dépenses militaires de 2 % du PIB convenu par les membres de l'alliance. Une déclaration que le premier ministre n'a pas niée.

L'exemple de Trudeau père

En tenant tête à l'OTAN, Justin marche dans les pas de son père. En 1969, celui-ci avait remis en question l'utilité de l'appartenance du Canada à l'OTAN. Lors d'une rencontre du cabinet, il avait proposé de laisser la protection du territoire européen aux Européens, de réduire le nombre de soldats canadiens stationnés en Allemagne et de mettre fin, le plus rapidement possible, à la présence des troupes canadiennes en Europe. Cela avait provoqué une grave crise politique, décrite dans le livre *Pirouette. Pierre Trudeau and Canadian Foreign Policy*, de J.L. Granatstein et Robert Bothwell (University of Toronto Press, 1990).

Le cas de Pierre Trudeau n'est pas unique. D'autres premiers ministres canadiens ont résisté sur les questions reliées à la défense aux pressions de Washington et de ses relais dans les milieux militaires et économiques du Canada. Dans son autobiographie *Private Power Public Purpose, Adventures in Business, Politics and the Arts* (McClelland and Stewart, 2023) Tom d'Aquino en donne des exemples.

Le patron des patrons

Tom d'Aquino mérite d'abord une présentation. Il a été le patron des patrons au Canada en dirigeant, de 1981 à 2009, le Business Council on National Issues (BCNI), créé en 1976 sur le modèle du Business Roundtable américain. Le BCNI a pris par la suite le nom de Canadian Council of Chief Executives (CCCE), et aujourd'hui, de Business Council.

Créé à l'initiative de William Twaits de l'Imperial Oil et d'Alfred Powis de Noranda, le BCNI regroupe dès sa naissance les dirigeants de quatre-vingt-dix des plus importantes corporations canadiennes. Ne mentionnons que l'Alcan, la Banque Royale, Power Corporation, Steel Company, la Banque de Nouvelle-Écosse, Northern Telecom, le Canadien Pacifique, Manufacturers Life Insurance, Massey-Ferguson, Molson, Southam Press, Ford Motor, la Banque de Montréal, Canadian Tire, Banque TD.

Embauché comme conseiller en 1977, D'Aquino a convaincu les principaux dirigeants d'entreprises du pays d'intervenir sur la place publique pour faire valoir leur point de vue sur les principaux enjeux de la société. Une approche facilement acceptée d'autant plus que la motivation pour la création du BCNI était l'opposition des milieux d'affaires aux politiques du gouvernement Trudeau père, particulièrement le contrôle des prix et des salaires, dans un contexte où l'inflation atteignait 12 %, et les taux d'intérêt, 21 %.

L'élection de Thatcher en 1979 et de Reagan en 1980 sonnaient le glas des politiques keynésiennes et annonçaient le néolibéralisme. Sous sa gouverne, le BCNI est devenu, se vante D'Aquino, la tribune de la contre-révolution économique. L'élection de Mulroney a provoqué l'euphorie au sein du BCNI. D'Aquino attribue à son action et celle du BCNI le démantèlement de la Nouvelle politique économique (NEP) de Trudeau par Mulroney en 1985.

D'Aquino est un hyper actif. Il raconte avoir rencontré plus d'un millier d'hommes d'affaires, bavardé régulièrement avec son voisin Willard Estey juge de la Cour suprême, dîné avec le gouverneur de la Banque du Canada ou le général en chef de l'armée canadienne. Il se flatte d'avoir eu l'ambassadeur américain Thomas Niles comme partenaire de squash et d'être allé à la pêche au saumon au Labrador avec le président américain Bush père, d'avoir eu des rencontres privées avec David Rockefeller et Mikhaïl Gorbatchev. Son livre est un *Who's Who* du monde des affaires canadien et international.

Au cours de son mandat, D'Aquino a multiplié les colloques, les publications, les rencontres avec les médias, mis sur pied des coalitions pour promouvoir le point de vue du monde des affaires. Au plan constitutionnel, il se vante d'avoir été à l'origine de l'Accord de Charlottetown et de la Déclaration de Calgary. Mais sa plus grande réussite a été la campagne pour le traité de libre-échange, d'abord avec les États-Unis, puis plus tard avec l'inclusion du Mexique, et l'adoption de la TPS.

Tom d'Aquino se fait une gloire d'avoir été pendu en effigie par des manifestants et d'avoir été qualifié de « Premier ministre de facto du Canada » par la gauche canadienne-anglaise.

Une certaine autonomie du politique

Cependant, D'Aquino reconnaît dans son autobiographie une certaine autonomie du politique par rapport à l'économique et que des premiers ministres ont fait fi des positions du BCNI sur des questions majeures. Il en donne trois exemples reliés à la politique étrangère. Brian Mulroney a décliné l'invitation de Ronald Reagan de participer à l'Initiative de Défense stratégique. Paul Martin a refusé de contribuer au plan américain de développement d'un système de défense antimissile. Jean Chrétien a opposé une fin de non-recevoir à l'invitation de Bush fils de participer à la guerre en Irak.

D'Aquino constate que Martin faisait face à beaucoup d'opposition au sein de son caucus et que les mobilisations populaires contre la guerre, surtout au Québec, ont été à l'origine de la position de Chrétien. En rétrospective, il pense que Martin et Chrétien ont pris la bonne décision.

Ainsi donc, des premiers ministres canadiens ont tenu tête sur des enjeux stratégiques concernant la guerre et la paix aux milieux d'affaires et à la Maison-Blanche. Dans tous les cas, c'était le résultat d'une opposition au sein du caucus, du Parlement et dans la rue.

Aujourd'hui, malheureusement, l'opposition à l'augmentation des dépenses militaires, à l'OTAN et à la guerre en Ukraine est presque inaudible. C'est à se demander si Justin Trudeau pourra longtemps tenir tête aux va-t-en-guerre de son cabinet, de son caucus, du Parlement et des médias.

En terminant, rappelons le dénouement de la crise provoquée par la décision de Trudeau père de se retirer de l'OTAN. Selon les confidences recueillies par les historiens J.L. Granatstein et Robert Bothwell, la majorité du cabinet était pro-OTAN, mais un nombre substantiel de ses membres prônaient un retrait de l'OTAN pour des raisons morales et de politique nationale.

Lors d'une réunion du cabinet, le ministre de la Défense Léo Cadieux a menacé de démissionner si Trudeau allait de l'avant avec sa position anti-OTAN. La réunion s'est terminée sans prise de décision. Quelques jours plus tard, Trudeau et Cadieux se sont rencontrés pour voir si un compromis était possible. Ils se sont entendus pour une réduction de moitié du nombre de soldats canadiens en Europe.◀



Informer, c'est mordre à l'os tant qu'il y reste de quoi ronger, renoncer à la béatitude et lutter. C'est croire que le monde peut changer! Jacques Guay

Directeur et rédacteur en chef
Pierre Dubuc

Secrétaire de rédaction
Louis Bourgea

Infographiste
Réjean Mc Kinnon

Correcteurs d'épreuves
Louis Bourgea
Oktocom

Adjoint administratif
Vyvyan Dorais

Abonnements
Louis Bourgea

Maquette
Jean-Claude Germain
Olivier Lasser

Webmestres
Louis Bourgea
Mathieu Roy

Collaboration spéciale
Simon Banville
Jacques Benoît
Boris
Marc Brullemans
Michel Jetté
Gaston Michaud
Jean-François Vallée

L'AUT'JOURNAL est un journal québécois, indépendant, ouvrier et populaire, réalisé par le collectif du journal, et publié à tous les mois depuis 1984 par les Éditions du Renouveau québécois. C'est un journal enregistré et tous les droits sont réservés. Cependant, la reproduction d'articles est encouragée à condition qu'on en souligne la provenance et qu'on fasse parvenir une copie de la publication à la rédaction.

Campagne de soutien

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ Courriel _____

Faites votre chèque à l'ordre de L'AUT'JOURNAL
4270, boul. Saint-Laurent, bur. 204, Montréal (Québec) H2W 1Z4
Un an (10 numéros) : 35 $. Édition électronique : 30 $ (TPS + TVQ incl.).
Adhésion aux AmiEs : 100 $ ou plus. Abonnement de groupe : 1 $ l'exemplaire

Leçons d'histoire

Quand l'ingérence chinoise au sein de la gauche était la bienvenue

Les maoïstes prenaient leurs ordres de Pékin

Nos médias se déchaînent aujourd'hui contre l'ingérence chinoise dans la politique canadienne. Mais il fut un temps où elle était la bienvenue. Dans les années 1970, à travers les organisations maoïstes et plus particulièrement le Parti communiste ouvrier (PCO), Pékin a contribué à transformer le mouvement de libération nationale québécois en un appui au fédéralisme canadien. C'est ce qui se dégage de l'ouvrage de Yuxi Liu, *Les relations Québec-Chine, à l'heure de la Révolution tranquille* (PUM, 2022).

La thèse de l'influence chinoise par le biais de sa théorie des trois mondes sur la gauche québécoise n'est pas nouvelle. Nous l'avons démontré dans notre ouvrage *L'autre histoire de l'indépendance* (Éditions Trois-Pistoles, 2003), mais nous n'imaginions pas qu'elle était aussi directe. C'est ce que prouve Yuxi Liu, documents à l'appui, dans le cadre d'une recherche entreprise à sa thèse de doctorat à l'UQAM.

La chercheuse d'origine chinoise a épluché les fonds d'archives des groupes maoïstes En Lutte!, du PCO – auparavant connue sous l'appellation Ligue communiste (marxiste-léniniste) avant sa transformation en parti – , de la Collection Paul Lin (Lin Papers). Elle a aussi mis la main sur un document explosif conservé au Centre d'archives de la Ville de Shanghai.

La naissance du maoïsme québécois

Le Canada a reconnu la République populaire de Chine en 1970, sous l'influence des Mish Kids, ces enfants de missionnaires protestants canadiens en Chine présents dans l'administration fédérale, mais également de professeurs en médecine de l'Université McGill qui sont allés à Pékin pour des séjours allant de deux semaines à un an, dans le contexte du programme d'échange Norman Bethune.

Quelques années plus tard, la gauche québécoise découvre le maoïsme. Yuxi Liu attribue une grande partie de cet intérêt à Charles Gagnon, qui publie en 1972 *Pour le Parti prolétarien*, qu'elle considère comme le texte fondateur du mouvement maoïste au Québec. Gagnon est l'initiateur du groupe En Lutte!, dont le journal voit le jour le 1er mai 1973.

> **« Il y a eu certains problèmes, mais dans l'ensemble, le travail a été bien mené. E. s'est rapprochée de nous de manière significative, R. et L., qui étaient clairement sur les positions de l'EDJ (Équipe du journal En Lutte!) avant le voyage, en vinrent à comprendre nos positions sur la question nationale et la construction d'un nouveau parti communiste. »**
>
> **Extrait du « Formulaire d'inscription pour la réception des invités étrangers » conservé au Centre d'archives de la Ville de Shanghai**

Pékin a contribué à transformer le mouvement de libération nationale québécois en un appui au fédéralisme canadien.

Mais la véritable impulsion intervient avec la parution du Document d'entente politique pour la création de la Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada en 1975, issue de la fusion du Mouvement révolutionnaire des étudiants du Québec (MREQ), de la Cellule militante ouvrière (CMO) et de la Cellule ouvrière révolutionnaire (COR). Dès le début, la Ligue s'affirme comme étant un groupe non seulement maoïste, mais aussi prochinois. Ainsi, le projet politique est étroitement associé à la politique extérieure chinoise.

Pour comprendre la genèse de cet engouement pour la Chine, il faut considérer le rôle de Paul Lin. Yuxi Liu résume ainsi son parcours. Chinois né au Canada, Paul Lin y a fait ses études ainsi qu'aux États-Unis avant de s'installer dans la nouvelle Chine en 1950 et d'y demeurer pendant quinze ans. En septembre 1964, à la veille du déclenchement de la Révolution culturelle, il quitte la Chine pour revenir au Canada. Il est engagé par l'Université McGill à titre de professeur d'histoire et de responsable du projet de création d'un site de recherche sur l'Asie de l'Est.

Pendant son séjour à Montréal (de 1965 à 1982), Paul Lin a tissé des liens entre les acteurs étatiques, les universités et la société civile. Lin a des contacts avec plusieurs personnages politiques qui occupent des postes importants dans le gouvernement chinois et aussi dans d'autres secteurs, ainsi qu'avec les chercheurs d'autres départements d'études de l'Asie de l'Est à l'intérieur du Canada. L'autrice a été la première à procéder au dépouillement de la Collection Paul Lin (Lin Papers).

Un document révélateur

Dès 1972, Lin est à l'origine du voyage d'un premier groupe de trente étudiants canadiens, qui passe un mois en Chine. Mais ce qui nous intéresse, c'est le voyage, en mars 1974, de six membres du MREQ, qui séjourneront cinq semaines en Chine. Le MREQ est né à l'Université du Québec à Montréal en 1971 et il regroupe des étudiants militants dans quatre universités montréalaises et plusieurs cégeps. Au sein de la délégation, on trouve aussi quatre membres du groupe En Lutte! qui ont collaboré avec le MREQ pendant quelque temps.

Dans les archives d'En Lutte! et de la Ligue, qui deviendra officiellement le Parti communiste ouvrier (PCO) le 1er mai 1979, Yuxi Liu n'a trouvé que peu d'informations sur le déroulement de ce voyage. Mais elle a déniché un document intitulé « Formulaire d'inscription pour la réception des invités étrangers », conservé au Centre d'archives de la Ville de Shanghai, où on apprend quelles ont été les activités planifiées par les Chinois pour leurs invités québécois.

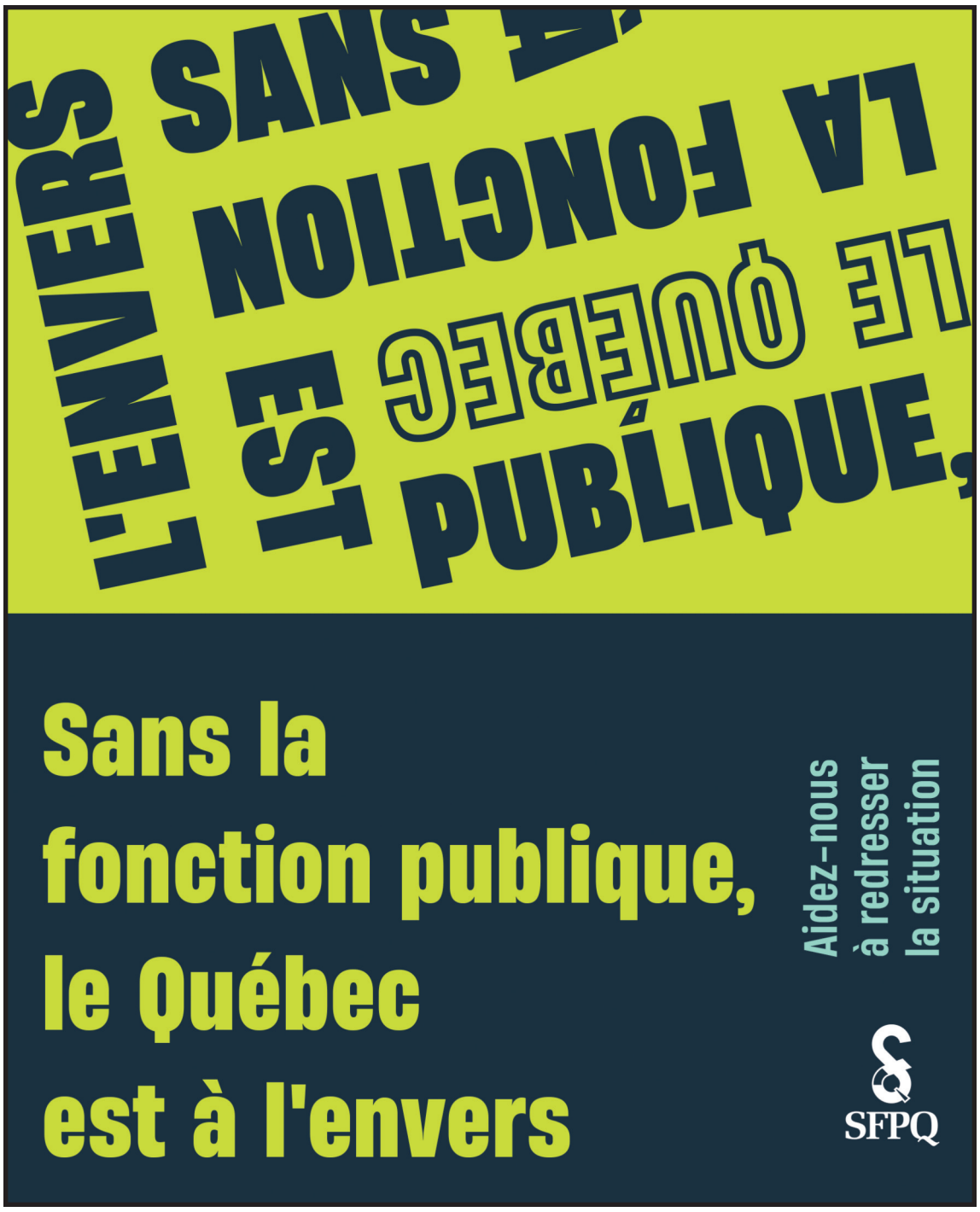
Il apparaît que le principal intérêt du voyage n'est pas tant de faire découvrir la Chine que de favoriser l'imposition de la « ligne juste » au sein de la délégation, dont les membres devaient faire le bilan de leur évolution idéologique. Les auteurs chinois du document précisent :

« Il y a eu certains problèmes, mais dans l'ensemble, le travail a été bien mené. E. s'est rapprochée de nous de manière significative, R. et L., qui étaient clairement sur les positions de l'EDJ (Équipe du journal *En Lutte!*) avant le voyage, en vinrent à comprendre nos positions sur la question nationale et la construction d'un nouveau parti communiste. »

Selon Yuxi Liu, le résultat de ce voyage se révèle dans l'affirmation de l'orientation politique du MREQ, qui sera confirmée dans le ocument d'entente des trois groupes qui formeront la Ligue. La question nationale québécoise, qui avait jusque-là une place centrale dans la gauche québécoise, est reléguée au rang de « contradiction secondaire » et le projet d'indépendance du Québec est combattu. En fait, toute l'orientation politique du MREQ découle de la théorie des trois mondes, qui est la politique extérieure de la Chine. Cette fidélité à la théorie des trois mondes a, selon Yuxi Liu, assuré des rapports cordiaux entre la Ligue-PCO et le gouvernement chinois qui se manifestent au cours des voyages subséquents. Voyons en quoi consistait cette théorie.

La théorie des trois mondes

Au milieu des années 1970, poussent comme des champignons à travers la planète une multitude de groupes et de partis « marxistes-léninistes » qui se réclament de la « pensée Mao Tsé-toung » et adhèrent à la « théorie des trois mondes ». Élaborée par Mao, elle



a été présentée devant l'ONU en 1974 par Deng Xiaoping.

La théorie communiste classique prônait l'alliance des pays socialistes avec la classe ouvrière des pays avancés et les mouvements de libération nationale des colonies et des pays dominés, contre les bourgeoisies impérialistes et les bourgeoisies locales qui leur étaient inféodées, dans le but d'instaurer le socialisme.

La « théorie des trois mondes » chamboule complètement le portrait. Elle n'aborde plus le monde en termes de classes, mais de pays. Elle prône une alliance entre les pays du tiers-monde, toutes classes confondues, avec les pays du « second monde » (France, Allemagne, Grande-Bretagne, Canada, etc.) – toutes classes également confondues – contre les deux superpuissances que sont les États-Unis et l'URSS. L'objectif n'est plus l'instauration du socialisme à l'échelle du globe, mais la mise en place d'un Nouvel ordre économique mondial.

Un élément central de la théorie va révéler les visées véritables de ses promoteurs. Selon ces derniers, la guerre est inévitable entre les deux superpuissances. La théorie des trois mondes a donc pour objectif la formation d'alliances militaires. De plus, comme ses promoteurs ont décrété que l'URSS est la superpuissance la plus dangereuse, l'alliance du tiers-monde avec le second monde s'élargit rapidement pour inclure l'autre moitié du « premier monde », c'est-à-dire les États-Unis.

La référence aux pays socialistes disparaît et est remplacée par le tiers-monde – comprenant bien entendu la Chine – qui est « élevée au rang de force motrice de l'Histoire ». Dans le contexte de la guerre annoncée, les classes exploitées du tiers-monde et du second monde sont prestement invitées à s'allier à leur propre bourgeoisie qui, fût-elle impérialiste, devenait par un coup de baguette magique progressiste.

Dans le tiers-monde, les régimes les plus proaméricains comme ceux du Shah d'Iran, de Pinochet au Chili, de Marcos aux Philippines, de Duvalier en Haïti, de Suharto en Indonésie, doivent être soutenus et considérés comme faisant partie de « la force motrice de l'Histoire ».

Au Canada, selon la Ligue-PCO, la classe ouvrière mène la « lutte de classe » pour de meilleurs salaires contre la bourgeoisie canadienne, mais doit se préparer à s'allier avec son « ennemi principal » pour la guerre inévitable contre « le social-impérialisme soviétique, l'ennemi le plus dangereux de tous les peuples ».

Évidemment, il était difficile au Canada de ne pas dénoncer à l'occasion l'autre superpuissance, les États-Unis. Après tout, la gauche québécoise venait du mouvement anti-impérialiste d'opposition à la guerre au Vietnam. Mais l'impérialisme américain n'est dénoncé que dans le cadre de la défense de l'« indépendance » du pays. Le Canada doit se joindre à la coalition militaire contre l'URSS, mais en toute « indépendance ».

Il est aujourd'hui admis par tous les analystes de la politique internationale que la « théorie des trois mondes » a été développée par Mao Tsé-toung pour justifier l'alliance de la Chine avec les États-Unis qui s'est concrétisée par le voyage de Nixon à Pékin en 1972.

La Ligue-PCO aux ordres de Pékin

S'affirmant comme dépositaire officiel (et exclusif) de la théorie des trois mondes au Canada, la Ligue-PCO s'opposera fermement à la lutte pour l'indépendance du Québec. Celle-ci risquait d'affaiblir le Canada, un pays du second monde qui doit servir de contrepoids aux prétentions hégémoniques des deux superpuissances. Elle s'attaquera principalement à En Lutte! en lui reprochant de ne pas avoir saisi la nature du Canada comme pays du second monde. En Lutte! capitulera. Il abandonnera sa position originale qui présentait la contradiction principale comme opposant la nation québécoise aux impérialismes canadien et américain. Il flirtera avec différentes variantes de la théorie des trois mondes.

Le combat pour faire adopter la politique extérieure de la Chine se mènera également dans les organisations progressistes québécoises. Yuxi Liu analyse en détail cette lutte dans deux organisations mises sur pied pour favoriser un rapprochement entre les peuples québécois et canadien avec la Chine : la Société Canada-Chine (SCC) et les Amitiés Québec-Chine.

La Ligue-PCO s'en prendra à l'organisme Amitiés Québec-Chine, fondée en 1973 et présidée par Victor Levant. Évidemment, du point de vue maoïste, sa seule présence « divisait » le mouvement. Aussi, la Ligue se félicite d'avoir « mené la lutte pour écraser les tentatives de Victor Levant qui visait à maintenir la division du mouvement d'amitié » et se vante d'avoir « réussi à dissoudre les Amitiés Québec-Chine, à unir le mouvement autour de la Société Canada-Chine (SCC) ».

De 1973 à 1975, la SCC est une association essentiellement montréalaise en dépit de son nom. Elle comprend des représentants des gouvernements du Canada et de la République populaire de Chine, de la Ville de Montréal, du ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, des universitaires de McGill, des particuliers et des maoïstes. Elle compte environ 400 membres.

La Ligue-PCO l'oriente vers la création d'une fédération avec d'autres groupes d'Amitiés du Canada, mais cette proposition se bute à de nombreuses résistances de leur part parce qu'elles craignent de voir des groupes maoïstes exercer leur contrôle sur une organisation nationale.

Plusieurs autres documents provenant du fonds d'archives de la Ligue-PCO montrent que l'unification des groupes d'amitié à travers le Canada constitue depuis 1977 une tâche prioritaire. La Ligue s'était alors donné pour mandat, « tout d'abord de gagner le soutien de la majorité des délégués, et ensuite d'isoler et de détruire l'influence des opportunistes et des anticommunistes qui contrôlaient les sociétés à Halifax, Edmonton, Saskatoon et peut-être Winnipeg ». Toute personne s'opposant à la ligne qu'impose la Ligue est qualifiée d'opportuniste et d'anticommuniste. Ces pratiques ont fait en sorte que de 200 à 300 personnes auraient abandonné la SCC de Montréal lorsque les membres de la Ligue en ont pris la direction.

Les militantes et militants des années 1970 reconnaîtront les méthodes utilisées par la Ligue-PCO pour détruire ou soumettre à sa direction les organisations populaires québécoises, privant ainsi le mouvement indépendantiste d'une importante base organisationnelle. Témoin privilégié de cette époque, Gaston Michaud le rappelle dans le texte publié ci-contre.

Suite page 12 ⟶

Témoignage

Des antécédents au phénomène « woke »


LA FORGE

LES ÉLECTIONS EN ONTARIO

UN CIRQUE DE $20 MILLIONS QUI N'A RIEN CHANGÉ

À l'hôpital Santa-Cabrini de Montréal

La police du PQ matraque sauvagement les travailleurs

Les « woke » sont peu nombreux. Même si je côtoie beaucoup de monde, je n'en connais pas personnellement. C'est vrai que je demeure en campagne, au milieu d'une population simple, au milieu d'une population qui a une culture démocratique.

Pourtant, je me tiens bien informé et je constate que le phénomène « woke » en mène large. Des gens mis à la porte des universités, des conférences annulées, des prises de position sociales qui me semblent globales et aliénantes et surtout des médias qui versent dans une autocritique que j'oserais qualifier de « systématique ». Personne n'ose plus se mouiller, on évite les mots et les sujets devenus corrosifs, on a retrouvé nos bons vieux sacrilèges.

Je sens le besoin d'écrire ce message, car je suis assez vieux pour avoir vécu une période qui ressemble étrangement à la nôtre. Celle de l'envahissement des « m-l », des marxistes-léninistes. Il y a près de cinquante ans de cela, mais notre connaissance de l'histoire étant ce qu'elle est, peu de gens s'en souviennent assez pour faire le lien.

C'était vers la fin de la Révolution tranquille, entre 1975 et 1980. Le Québec était un peu sorti de l'empoigne de l'Église et les citoyens avaient commencé à s'emparer de leur droit de parole endormi devant la chaire.

Les comités de citoyens apparaissaient partout. Les comptoirs alimentaires, les garderies populaires se multipliaient. Le mouvement était assez fort pour que, dans mon quartier, à cause de la vigueur de ce courant, j'avais été élu commissaire à la CÉCM, la Commission scolaire de Montréal. Le FRAP était aussi sur le point d'entrer à la mairie de Montréal.

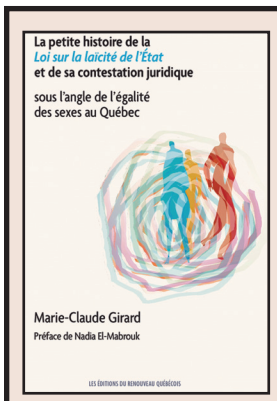
Les « m-l » constituaient une toute petite minorité. Surtout des jeunes des Cégeps et des universités. Ils étaient porteurs d'idées généreuses avec lesquelles nous étions d'accord : lutte contre le capitalisme envahissant, contre la pauvreté, lutte contre à peu près toutes les causes d'avant-garde. Ils se promenaient avec le petit livre rouge de Mao. Ils donnaient l'exemple merveilleux de la Russie communiste, de la Chine, de l'Albanie, surtout de l'Albanie. Je le répète, ils étaient très peu nombreux. Dans notre coopérative Olier, ils étaient peut-être une dizaine sur quelques centaines de membres et sur toute la population.

Leur méthode de travail était simple : ils prenaient le contrôle des conseils d'administration et des assemblées générales. Ils étaient des spécialistes des procédures. Amendements, sous-amendements, etc. Les membres, souvent peu instruits, s'y perdaient et abandonnaient. Adieu la prise de parole.

Si je me souviens bien, à peu près toutes les garderies, les comptoirs alimentaires et les comités de citoyens ont implosé. Les « m-l » tenaient à être les seuls porteurs des idées de gauche. Leurs premiers ennemis étaient les plus près de leurs objectifs socioéconomiques sans être communistes. J'étais directeur du camp de vacances familiales de la Coopérative Olier et, quand je suis arrivé au camp, en 1979, j'ai réalisé, à mon grand désespoir, que mes sept moniteurs étaient marxistes. Comme toutes les portes en organisation communautaire étaient fermées, j'ai dû travailler dans une scierie pour survivre.

Ils ont tué le mouvement citoyen qui foisonnait à ce moment-là. Leurs idées étaient généreuses, mais ils voulaient les imposer. Des idées de gauche avec des méthodes de droite : dogmatisme, exclusion, contrôle du message. Tout le monde vivait dans l'erreur. Eux, ils ne pouvaient pas faire d'erreurs, ils possédaient la vérité : le marxisme était scientifique. Aucun doute ne pouvait les effleurer, car ils seraient devenus hérétiques. Leurs convictions étaient indéfectibles. Ils n'ont atteint qu'une strate très mince de la population, comme aujourd'hui. Là aussi, les médias ont pratiqué une forte autocensure.◀

Gaston Michaud


La petite histoire de la *Loi sur la laïcité de l'État* et de sa contestation juridique
sous l'angle de l'égalité des sexes au Québec
Marie-Claude Girard
Préface de Nadia El-Mabrouk

La petite histoire de la Loi sur la laïcité de l'État et de sa contestation juridique

Sous l'angle de l'égalité des sexes au Québec

PAR
Marie-Claude Girard.
Préface de
Nadia El-Mabrouk
20 $


GILLES GAGNÉ
L'indépendance et la justice climatique
Essais sur la question climatique

L'indépendance et la justice climatique

- Essais sur la question climatique

PAR
Gilles Gagné
20 $

Nom : _____
Organisme : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Tél. : _____
Courriel : _____

☐ L'indépendance et la justice climatique ☐ La petite histoire de la Loi sur la laïcité de l'État

Faîtes votre chèque à l'ordre de *l'aut'journal*, 4270 boul St-Laurent, bur. 204, Montréal H2W 1Z4
Tél. (514) 843-5236 info@laujournal.info

Le PCO largué…

Pour prouver la justesse de sa ligne et de son rôle de direction dans le travail d'amitié, la Ligue a eu besoin de l'appui de la Chine. C'est dans ce contexte qu'en mai 1978, une délégation de l'Association du peuple chinois pour l'amitié avec l'étranger visite le Québec.

Selon le rapport des échanges trouvé dans le fonds d'archives du PCO, les représentants chinois ont donné, dans un premier temps, leur accord pour une organisation nationale qui « permettra aux Chinois de mieux gérer la communication du Canada avec les amis de la Chine ». Mais c'est rapidement le désaveu : « Dans certains cas, nous avons constaté des erreurs gauchistes dans le travail d'amitié, qui ont réduit le nombre de membres et saboté le front uni sur lequel repose le travail d'amitié ».

Les délégués chinois critiquent sévèrement les conditions d'adhésion (l'accord avec le marxisme-léninisme) que certains groupes marxistes-léninistes ont imposées aux associations d'amitié. Ils soulignent que la Ligue-PCO a de la difficulté à comprendre « pourquoi il faut inclure des personnes de la droite et appartenant aux échelons supérieurs. Ces personnes font partie des principaux groupes gouvernementaux ou des milieux d'affaires ».

En fait, le document témoigne que la donne politique a changé. Après la mort de Mao en 1976, c'est l'ouverture commerciale et financière de la Chine. Elle fait appel aux capitaux étrangers et les échanges commerciaux et culturels se multiplient. L'année 1979 est une année charnière. Le 1er janvier, les États-Unis reconnaissent la République populaire de Chine. La même année, Liu Shaoqi, une des victimes emblématiques de la Révolution culturelle, accusé d'être « un dirigeant engagé dans la voie capitaliste » est réhabilité par Deng Xiaoping. Toujours en 1979, un rapport présenté à la 11e session de la Ve assemblée populaire nationale affirme que les propriétaires fonciers, les paysans riches et les capitalistes ont disparu en tant que classe et que la lutte des classes n'est plus la contradiction principale dans la société chinoise. La nouvelle contradiction principale que le pays doit résoudre se définit ainsi : Réaliser les quatre modernisations axées sur le développement des forces productives. Au rebut, la lutte des classes et la théorie des trois mondes.

Le PCO est pris de court. Désemparé, il est incapable de fournir à ses membres une explication convaincante de la situation en Chine. Mais cela ne l'empêche pas, l'année suivante, de dénoncer avec En Lutte! le référendum de 1980 en caractérisant la revendication de l'indépendance du Québec comme « un appel bourgeois divisant la classe ouvrière canadienne devant le projet d'un éventuel Canada socialiste ». Le virage à 180 degrés de la Chine et la position erronée sur le référendum auront raison des groupes maoïstes. Le groupe En Lutte! se dissout en 1982, le PCO en janvier 1983.



La « théorie des trois mondes » avait tout pour plaire aux classes dirigeantes du Canada, particulièrement sa condamnation de la lutte pour l'indépendance du Québec

… au profit de Desmarais

Mais la Chine ne reste pas sans répondant au Canada. Des personnes des « échelons supérieurs » et « des principaux groupes gouvernementaux ou des milieux d'affaires » prennent la relève. Il faut dire que la « théorie des trois mondes » avait tout pour plaire aux classes dirigeantes du Canada, particulièrement sa condamnation de la lutte pour l'indépendance du Québec. Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau avait effectué un voyage en Chine dans sa jeunesse et son gouvernement avait été un des premiers à reconnaître la Chine à l'ONU à la place de Formose (Taïwan). Dans sa biographie de Paul Desmarais, *Un homme et son empire* (Les éditions de l'Homme), le journaliste Dave Greber décrit le rôle central joué par Paul Desmarais à partir de 1978 dans le développement des relations commerciales entre le Canada et la Chine. Greber écrit que « ce sont des enseignants du Centre d'études est-asiatiques de l'Université McGill qui attirèrent l'attention d'industriels et de financiers tels que Paul Demarais sur la Chine ». Le Centre avait été mis sur pied par Paul Lin.

De l'importance des questions internationales

Aujourd'hui, les alliances internationales sont renversées. Les États-Unis veulent conserver leur hégémonie en cherchant à contrer l'expansion de la Chine, qui a renoué avec la Russie.

Pékin met de l'avant une nouvelle version de la « théorie des trois mondes » dans laquelle elle se présente toujours comme étant la « force motrice » des pays en développement (pays du BRICS et autres) en proposant au pays du « second monde » européen une alliance économique pour affronter la superpuissance américaine dans l'objectif d'instaurer un Nouvel ordre économique, rebaptisé « monde multipolaire ».

Le Canada est sommé par Washington de mettre fin à sa lune de miel avec la Chine. Une partie de la gauche indépendantiste québécoise poursuit sa croisade contre la « superpuissance » russe en appuyant la guerre en Ukraine, mais sans se sentir obligé de maquiller le tout sous des incantations « marxistes-léninistes ». Une autre section de la gauche refuse de reconnaître le caractère impérialiste de la Chine et continue à la peindre aux couleurs du « socialisme ».

Plus fondamentalement, la très grande majorité de la gauche, aujourd'hui comme hier, s'intéresse peu aux questions internationales, alors que celles-ci peuvent avoir une importance déterminante comme nous venons de le démontrer avec l'exemple de la Ligue-PCO, qui prenait ses ordres de Pékin.◀



La scène internationale

Rencontre avec une délégation syndicale mexicaine au Québec

Révolution syndicale en cours au Mexique

Luc Allaire

Le mouvement syndical mexicain vit actuellement un moment historique. Les travailleuses et travailleurs mettent en place des syndicats indépendants du gouvernement et du patronat dans de nombreuses usines à travers le pays. Ils remettent en question le contrôle des vieux syndicats corrompus dominés par les patrons. Ils demandent le droit de négocier des conventions collectives qui amélioreront les salaires et les conditions de travail.

Cette démocratisation du mouvement syndical est rendue possible grâce à une réforme du droit du travail mise en œuvre par le gouvernement mexicain à la suite de la renégociation de l'accord de libre-échange Canada–États-Unis–Mexique. Cependant, il reste de nombreux défis à relever, car les syndicats corrompus disposent d'énormes moyens et de puissants appuis. « Ils ne laisseront pas facilement aller leur influence, usant de menaces, de manipulations et de violence pour asseoir et maintenir leur emprise », souligne Amélie Nguyen, coordonnatrice du Centre international de solidarité ouvrière (CISO).

Une délégation mexicaine au Québec

Une délégation formée de quatre représentantes et représentants du mouvement syndical mexicain est venue au Québec au début de mai pour expliquer cette réforme grâce à un projet intersyndical d'appui à la réforme du droit du travail au Mexique coordonné par le CISO, le CTC, le SCFP, l'AFPC et le Fonds humanitaire des Métallos. Cette délégation a participé à une conférence le 6 mai au Conseil central du Montréal métropolitain de la CSN.

« Nous vivons un changement du panorama syndical après 70 ans de corruption et de violence dans le milieu syndical », affirme Mme Rosario Ortiz du Réseau des femmes syndicalistes. « Auparavant, nous devions lutter contre un appareil bureaucratique très lourd. Il était impossible d'avoir des informations sur le fonctionnement des syndicats. Maintenant, les syndicats sont tenus de consulter leurs membres sur le contenu des conventions collectives avant de les signer. »

Cela peut sembler évident, mais au Mexique les patrons déterminaient le contenu des contrats de travail qu'ils faisaient signer à des représentants syndicaux qui, souvent, ne travaillaient pas dans l'entreprise, et les travailleurs n'étaient pas au courant du contenu.

Ces contrats dits de droit patronal ont fait l'objet de plaintes à l'Organisation internationale du travail (OIT). Toutefois, déplore Rosario Ortiz, « il existe encore 120 000 contrats collectifs qui ne sont pas légitimes. Il y a encore des millions de travailleurs qui n'ont aucune protection légale. Ils font face à une armée d'avocats et de patrons qui tentent de s'approprier la réforme du droit du travail. Nous devons faire des campagnes pour faire reconnaître les droits des travailleurs ».

Rosario Ortiz dit apprécier la solidarité des organisations syndicales québécoises dans le combat mené au Mexique pour l'obtention de meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires. « C'est la première fois que nous avons cette perspective de démocratisation syndicale. On nous a toujours imposé nos conditions de travail. »

Julia Quiñonez du Comité frontalier des ouvrières fait partie d'une organisation qui a été créée au moment où se sont implantées les maquiladoras. Ces zones franches ont été implantées à la frontière entre les États-Unis et le Mexique afin d'empêcher l'émigration des Mexicains vers les États-Unis. « Les femmes qui travaillent dans ces entreprises étaient décrites comme des petites mains, ce qui signifiait qu'elles étaient plus faciles à manipuler, explique-t-elle. Mais, aujourd'hui, elles réclament de meilleurs salaires, car ceux-ci ne suffisent pas avec l'inflation. Certaines travailleuses gagnent seulement 45 dollars par semaine. »

Cependant, quand ces femmes s'organisent, on les accuse de vouloir la fermeture des entreprises. « Évidemment, ce n'est pas le cas, répond Mme Quiñonez. Notre travail consiste à informer toute la population de la réforme du droit du travail, par la radio, des tracts, etc. Personne ne peut défendre des droits qu'on ignore. »

Elle note que l'émigration vers les États-Unis n'a pas été enrayée par l'implantation des maquiladoras. « Des milliers de personnes tentent toujours de traverser le Rio Bravo, même si c'est très dangereux. Ces personnes ont travaillé dans la maquilas, mais devant des conditions de travail aussi déplorables et des salaires aussi faibles, elles décident de partir. »

Des parlements ouverts pour favoriser le dialogue social

Aldo Morales du syndicat Los Mineros rappelle que cette réforme est en cours depuis quelques années. Le gouvernement a organisé des parlements ouverts afin de consulter les parties prenantes à cette réforme.

« Face aux caméras, les patrons et le gouvernement disent qu'ils sont pour la réforme, mais en réalité c'est tout le contraire. Il est vrai que le gouvernement actuel est plus conscientisé et ouvert aux droits des travailleurs, mais il y a toujours des résistances. »



Photo : Paul Bockings syndicat des Métallos

Avant, les travailleurs mexicains ignoraient le contenu des conventions collectives, plusieurs ne savaient même pas le nom de leur syndicat. (Aldo Morales)

Au cours des débats entourant cette réforme, ses adversaires affirmaient que si les travailleurs exigeaient de meilleurs salaires, les entreprises déménageraient vers des pays où la main-d'œuvre est mal payée et qu'il y aurait des pertes d'emplois.

Ce à quoi Aldo Morales répond : « Actuellement, au Mexique, les salaires sont très faibles, les conditions de travail sont mauvaises, les mesures de santé et sécurité au travail insuffisantes. Il y a beaucoup d'accidents de travail, des mineurs perdent la vie, il y a des déversements de produits toxiques dans l'eau qui entraînent des conséquences néfastes pour la santé des gens et occasionnent des cancers. »

« Notre mission au Canada nous permet de mieux connaitre le fonctionnement syndical ici, poursuit-il. Avant, les travailleurs ignoraient le contenu des conventions collectives, plusieurs ne savaient même pas le nom de leur syndicat. La situation s'améliore, les gens viennent nous voir pour connaître leurs droits, mais le chemin sera long. »

Des contrats de travail signés sans consultation des travailleurs

Jaime Aguilar, du Front authentique du travail (FAT), abonde dans le même sens. « Dans le secteur du textile où de nombreuses manufactures sont implantées dans les maquiladoras, les conditions de travail sont déplorables. Les travailleuses sont soumises à des syndicats corrompus. Mais, maintenant, nous voyons des travailleuses et travailleurs prendre le contrôle de leur syndicat. Le processus de démocratisation est sur la voie du succès. Ces travailleuses et travailleurs ne bénéficiaient pas de protection syndicale, car l'employeur discutait avec des représentants syndicaux qui n'étaient pas des travailleurs, mais qui signaient tout de même des ententes sans consulter qui que ce soit. »

Cette manière de faire est en train de changer, explique Jaime Aguilar. Les directions syndicales savent qu'elles doivent consulter leur base, que les projets de convention doivent être soumis à un vote des travailleurs. Si la majorité est contre, les travailleurs poursuivent les négociations et ont la possibilité de déclencher une grève. Nous avons enfin la liberté syndicale, les travailleurs peuvent se syndiquer avec le syndicat de leur choix, et peuvent refuser le syndicat choisi par le patron. »

La loi garantit le droit à la négociation collective démocratique avec un processus de consultation. Tout cela n'existait pas auparavant.

« Nous vivons une véritable révolution démocratique, de conclure Jaime Aguilar. Les syndicats doivent rendre des comptes, ouvrir leurs livres à leurs membres. Nous allons nous battre pour que la réforme s'implante sur le terrain. Pour y arriver, nous avons besoin de la solidarité internationale. »◀

Le militant Harry Belafonte

Harold George Bellanfanti Jr., dit Harry Belafonte, est un chanteur, compositeur, acteur et militant des droits civiques américain, né le 1er mars 1927 à Harlem d'un père martiniquais et d'une mère jamaïcaine, dans la ville de New York, et mort le 25 avril 2023 dans la même ville d'une insuffisance cardiaque, sa femme Pamela à ses côtés.

Sa mort vient d'être saluée par le secrétaire général de l'ONU António Guterres et la directrice de l'Unicef, Catherine Russell. Bernie Sanders a vu en « Harry Belafonte pas uniquement un grand artiste du divertissement, mais un dirigeant courageux dans la lutte contre le racisme et l'oppression des travailleurs ». L'artiste John Legend, a souligné la dimension « subversive » et « révolutionnaire » des « messages » contenus dans les chansons de Belafonte.

Son action pour la lutte pour l'égalité raciale devient tôt cruciale en effet, pour le chanteur devenu acteur, qui se rapproche alors des combats politiques de la gauche et se lie avec l'icône Martin Luther King qu'il soutient financièrement. Jusqu'à l'année 2018, il a poursuivi ses batailles, s'opposant à la guerre en Irak menée par le président républicain George W. Bush, qu'il a accusé à raison de « terrorisme ».

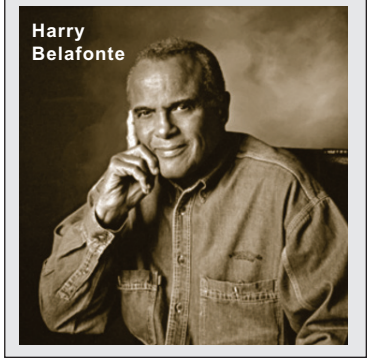
Militant contre l'apartheid en Afrique du Sud, contre le sida et admirateur du président vénézuélien Hugo Chávez, il reçoit en 2014 un Oscar d'honneur, car « dès le début de sa carrière, il a choisi des projets mettant en lumière le racisme et les inégalités ».

Sa participation récente au Festival montréalais international du film BLACK suivait un film américain *BlacKkKlansman: J'ai infiltré le Ku Klux Klan* où il jouait le rôle d'un vieux militant antiraciste relatant ses blessures au service de la cause : même Spike Lee suspendait son humour pour cette scène dramatique!

On écoutera ses chansons légendaires *Matilda*, *Dey–Oe*, *Jamaica Farewell* qui lui ont valu plusieurs disques d'or.

Et maintenant, l'information qu'on ne retrouve sur aucune de ses biographies : il a fondé avec l'actrice suédoise Liv Ullmann l'association Performing Artists for Nuclear Disarmament, qui a attiré l'attention d'Yvon Deschamps, Gilles Vigneault, Margie Gillis, Judi Richards, Raymond Lévesque, Georges Beaudereau et la première coordonnatrice du mouvement, Dolorès Duquette, en comptant sur Raôul Duguay, Gilles Marsolais et Jean-Louis Roux qui ont alors fondé en 1983 les Artistes pour la Paix comme antenne québécoise de PAND, hélas dissous deux ans plus tard.◀

Par Pierre Jasmin avec des remerciements à Maggy Donaldson et Nicolas Revise


Harry Belafonte

La politique québécoise

Aller au-delà de la gouvernance de l'approche Legault-Drainville

Pour une discussion nationale

Sylvain Martin

Au lendemain de sa réélection, le premier ministre Legault déclarait que l'éducation était une priorité. Avec un gouvernement super majoritaire comme le sien, tous les espoirs étaient permis. Pour être honnête, toutes les craintes aussi! On peut s'attendre à tout avec une coalition populiste à tendance de droite comme la CAQ au pouvoir.

Six mois plus tard, le ministre de l'Éducation dépose le projet de loi 23, projet de loi qui se veut plus une réforme de la gouvernance scolaire qu'une réforme du réseau scolaire. C'est un peu décevant de constater que M. Legault avait en tête une réforme de la gouvernance scolaire quand il déclarait que l'éducation était une priorité pour lui.

Dans sa réforme, le ministre propose, entre autres, de créer un Institut national de l'excellence en éducation, dont l'objectif sera de cibler à partir de données probantes les meilleures pratiques d'enseignement; de mettre en place un tableau de bord afin de colliger en temps réel les données sur la réussite éducative; de se donner le pouvoir de nommer ou destituer les directrices et directeurs généraux de centres de services scolaires (CSS) et même de pouvoir casser leurs décisions qui iraient à l'encontre de celles de monsieur le ministre.

Le ministre Drainville se donne également un droit de regard sur la formation en continu de 30 heures que les enseignantes et enseignants doivent suivre chaque année. Le ministre nous donne, comme exemple, qu'il pourrait exiger que chaque enseignante et enseignant ait cinq heures de français sur les 30 heures prévues.

On reconnaît encore une fois la signature de la CAQ dans ce projet de loi. « On sait ce qui est bon pour vous et on va vous le rentrer dans la gorge. » Le tout, bien entendu, avant toute consultation des acteurs du milieu.

Gérer l'État comme une entreprise

De plus en plus, on constate que, pour M. Legault, gouverner un État veut dire le gérer comme une entreprise privée. Ses ministres sont ses directrices et directeurs de départements. Ils doivent détenir un maximum de pouvoir et se donner la capacité de faire de la microgestion afin de s'assurer que tout le monde rame dans la bonne direction, c'est-à-dire celle du PDG de la compagnie.

La bonne et, surtout, vieille méthode de direction, soit du haut vers le bas. Une méthode qui, comme tout le monde le sait, atteint vite ses limites parce qu'elle fait fi de tous les apports positifs que les acteurs du milieu pourraient apporter à l'organisation.

De plus, tout comme son collègue de la Santé l'a fait avec son projet de loi, M. Drainville fait peu de cas que les acteurs du secteur de l'éducation soient actuellement en négociation pour le renouvellement de leur convention collective, et il dépose un projet de loi qui vient affecter les conditions de pratique de leur profession. Comme mépris envers des travailleuses et travailleurs, c'est difficile de faire mieux.

En résumé, lorsque M. Legault décrète une priorité, on centralise les pouvoirs dans les mains du ministre, sans consultation des acteurs du milieu, et lorsque ceux-ci s'insurgent ou posent des questions légitimes, on leur dit de se calmer et de cesser d'être toujours négatifs.

Personnellement, je m'attendais à plus d'un premier ministre qui décrète que l'éducation est une priorité. Tout le monde sait que notre réseau scolaire souffre depuis plusieurs années. Tout comme ailleurs dans la société, il y a un manque criant de main-d'œuvre en éducation, ce que le milieu ne cesse de proclamer haut et fort. Nos établissements sont pour la plupart désuets, résultat en partie des politiques néolibérales et du sacro-saint équilibre budgétaire imposé par les gouvernements précédents.



Photo : Facebook-premier ministre du Québec

Pour M. Legault, gouverner un État veut dire le gérer comme une entreprise privée. Ses ministres sont ses directrices et directeurs de départements.

Avec le temps, notre réseau s'est transformé en un système à trois vitesses, avec le réseau public « régulier », le réseau « privé » pour les mieux nantis et le réseau public « avec concentration » en sport, en art ou les écoles dites internationales.

Trois axes prioritaires

Depuis des années, on assiste à des réformes à la pièce de notre système d'éducation. En fait, la dernière fois que le Québec s'est réellement interrogé sur ce que nous voulions comme système d'éducation remonte à 1964 avec la Commission Parent. Il est plus que temps de refaire l'exercice!

Avec un gouvernement détenant une super majorité et un premier ministre qui déclare, au lendemain de sa réélection, que l'éducation est une priorité, nous sommes en droit de nous attendre à mieux qu'une centralisation des pouvoirs comme réforme. La CAQ a les coudées franches pour entreprendre une réelle discussion nationale sur le système d'éducation que nous voulons au Québec, mais encore faut-il qu'elle le veuille.

Une discussion nationale avec tous les acteurs du milieu pourrait se tenir autour de trois axes.

Les lieux d'apprentissage. Nos établissements scolaires sont vétustes. Il faut aller plus loin que la façade du projet de Lab-école proposé par la CAQ. Oui, il est vrai que ces écoles actuellement en construction seront des lieux d'apprentissage de choix, mais il faut se demander : que fait-on des autres lieux d'apprentissages, doit-on les rénover, les relocaliser, en avoir plus, moins? Est-ce que nous voulons des lieux d'apprentissage où les enfants pourront également être nourris convenablement? Quel échéancier serait réaliste pour mettre à niveau tous ces établissements? Comment se donne-t-on, collectivement, les moyens afin de pérenniser cette mise à niveau?

Les apprentissages pour nos enfants. Voulons-nous un système scolaire public, accessible, sans frais, où toutes les personnes qui le fréquentent ont une chance égale de s'instruire, s'éduquer et de s'épanouir comme être humain sans égard à leur richesse, leur milieu socioéconomique ou leur lieu de naissance?

Voulons-nous un système scolaire qui forme et éduque en vue de faire en sorte qu'au terme de leur parcours scolaire les étudiantes et étudiants soient des personnes avec une ouverture d'esprit, dotées d'une pensée critique et soucieuse et capables de participer activement à leur vie en communauté et d'en assurer l'avenir?

Les personnes qui dispensent l'apprentissage. Quelle place voulons-nous donner aux enseignantes et enseignants? Voulons-nous collectivement qu'elles soient élevées au rang de pierre d'assise de notre société? Voulons-nous leur donner le support, les outils, le respect et la confiance auxquels elles doivent s'attendre pour mener à terme les tâches d'apprentissage qu'on leur confie? Quel rôle les parents doivent-ils jouer dans notre système scolaire?

Voulons-nous, collectivement, affirmer que les parents doivent et peuvent, dans la mesure de leurs capacités, participer activement à tous les niveaux du système scolaire? Voulons-nous les supporter dans le rôle qu'ils désirent jouer?

Ce ne sont là que quelques questions qui pourraient être posées dans le cadre d'une discussion nationale sur l'avenir de notre système d'éducation.

Comme je l'ai mentionné plus tôt : encore faudrait-il que notre bon gouvernement veuille avoir une telle discussion. Malheureusement, je crains que M. Legault et son ministre de l'Éducation n'aient pas l'étoffe des grands bâtisseurs qu'il faut pour réaliser un tel projet. M. Legault nous répète souvent qu'il veut créer de la richesse pour le Québec. Moi, monsieur Legault, je vous dis que la richesse collective d'une société se crée à partir de ses enfants et que le système d'éducation d'un État y est pour beaucoup. Une discussion nationale sur l'avenir de notre système scolaire avec tous les acteurs s'impose. Il ne manque que le courage et la volonté politique de le faire.◀

L'auteur est syndicaliste



L'éducation

Entretien avec Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ

Le mur-à-mur, ça marche pas !

Orian Dorais

Dès son arrivée au pouvoir, il y aura bientôt cinq ans de cela, François Legault annonçait en grande pompe un « redressement national » en éducation, qui devait être mené par nul autre que le « prof idéaliste » Jean-François Roberge. Le premier ministre fanfaronnait alors que son gouvernement serait le premier depuis les années 60 à mettre la jeunesse et son apprentissage au sommet de ses priorités, insinuant ainsi qu'il aurait plus à cœur ce sujet que René Lévesque, rien de moins. Des objectifs ambitieux... qui n'ont rien donné.

Au contraire, il serait difficile de trouver un gouvernement avec un pire bilan en éducation, depuis les années 1960. Pénurie record d'enseignants, affaiblissement de la démocratie scolaire, utilisation catastrophique de l'enseignement à distance, favoritisme dans l'attribution des contrats, incapacité de pallier la vétusté des écoles et j'en passe. Le surnom de « prof idéaliste » – devenu une sombre plaisanterie qui n'amuse personne – attribué à M. Roberge a été remplacé par un autre, moins flatteur, soit « Gaétan Barrette de l'Éducation », les deux ministres partageant un amour pour la centralisation abusive. Le remplaçant de M. Roberge, Bernard Drainville, qui pour une fois fait preuve de cohérence politique, a choisi de poursuivre la centralisation avec son projet de loi 23. Je m'entretiens à ce sujet avec Josée Scalabrini, présidente de la Fédération des syndicats de l'Enseignement (FSE-CSQ).

Orian : J'ai l'impression que, pour bien comprendre le projet de loi 23, il faut d'abord comprendre la loi 40, qui a notamment aboli les commissions scolaires début 2020.

Josée Scalabrini : Alors, quand le premier ministre actuel a commencé son mandat, il a prétendu qu'il allait prendre des mesures fortes pour redresser le secteur de l'éducation. Donc, il avait de belles paroles, mais, dans les actes, il a fait exactement la même chose que tous les gouvernements depuis trente ans : ignorer les cris du cœur du personnel et miser sur la centralisation bureaucratique.

La loi 40 faisait partie de cette logique-là. Même si le modèle des commissions scolaires n'était pas parfait, on considère que moins de démocratie, ce n'est jamais constructif. Donc, remplacer des institutions électives par des « centres de service » au modèle entrepreneurial, avec des conseils d'administration, c'était pas une priorité.

La loi 40 force tous les enseignants à suivre 30 heures de formation continue sur deux ans. Le syndicat n'était pas contre, a priori, mais on demandait à ce que nos membres puissent choisir quelles formations suivre. M. Roberge a promis que cette demande serait respectée et, aux différentes étapes de l'adoption de la loi, il a eu une bonne écoute de plusieurs organismes en éducation. On salue ça, mais l'adoption de la loi s'est quand même terminée dans la précipitation avec une multitude de décrets. Il n'y a même pas encore de bilan sur les effets de la loi 40 que déjà on repart le processus législatif à zéro!

O. : On repart le processus, donc, avec la loi 23?

J. S. : Oui! Et l'une des principales dispositions du projet loi 23 de M. Drainville vient... renier la promesse de son prédécesseur. On nous avait promis que le ministère ne s'ingérerait pas dans le choix des formations continues qu'auront à suivre les profs et, là, M. Drainville veut se réserver le pouvoir de déterminer quelles formations devront être suivies ou de déléguer aux centres de service cette autorité. Laissez donc les profs décider quelles sont les formations nécessaires dans le cadre de leur pratique! L'inverse est une atteinte à la liberté d'enseignement.



Josée Scalabrini

Photo : FSE - CSQ

Certains de nos membres préfèrent quitter sans leur pleine pension, plutôt que de rester dans ce système-là. Et un facteur majeur dans la décision de partir est le manque de respect pour la profession enseignante.

Le projet de loi vient aussi casser le Conseil supérieur de l'éducation, qui contredisait la CAQ sur l'existence d'un système éducatif à trois vitesses, et le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAFPE), qui contredisait M. Roberge sur la formation des futurs enseignants. On espère que le gouvernement n'essaie pas de punir ces organismes pour leur « dissidence ».

Reste qu'à la place on vient créer un Institut d'excellence en éducation, qui viendrait informer les profs sur les « meilleures » pratiques en enseignement. Autrement dit, avec son institut, le gouvernement va essayer d'imposer ces « excellentes » pratiques mur-à-mur, nonobstant le milieu ou la composition de la classe. Mais un institut avec quelques experts, aussi qualifiés soient-ils, ne devrait pas imposer des normes à des dizaines de milliers de pédagogues! C'est trop de pouvoir pour un petit groupe. Plusieurs spécialistes dénoncent ce projet d'institut. Et c'est encore un empiètement sur l'autonomie enseignante.

O. : À combien estimez-vous la pénurie d'enseignants et pensez-vous que le manque d'autonomie nuit beaucoup à la rétention?

J. S. : Il y a 1 600 postes à combler. Et si on considère tous les gens non légalement qualifiés qui enseignent, c'est en fait plus de 6 000 profs supplémentaires dont on aurait besoin dans le réseau. Et la tendance risque d'aller en empirant. Il y a énormément d'enseignants qui ont quitté la profession prématurément, soit en changeant de carrière, soit en prenant une retraite hâtive. Certains de nos membres préfèrent quitter sans leur pleine pension, plutôt que de rester dans ce système-là. Et un facteur majeur dans la décision de partir est le manque de respect pour la profession d'enseignant. Les profs n'en peuvent plus de se faire mettre dans une boîte et se voir priver de leur liberté académique.

O. : Le gouvernement caresse toujours le projet de créer des prématernelles pour l'ensemble des enfants québécois. Est-ce que cela va empirer la pénurie?

J. S. : Encore une fois, le mur-à-mur ça marche pas! Oui, dans quelques milieux très difficiles, il faut des prématernelles. Mais d'en avoir partout, ce n'est pas une priorité, surtout qu'au Québec, on a le modèle des CPE qui fait pas mal tout ce qu'on attend des prématernelles. Et, en effet, juste du point de vue de la main-d'œuvre, ce projet est irréaliste. Le gouvernement le saurait s'il écoutait les gens sur le terrain plutôt que d'essayer d'imposer unilatéralement des gros projets qui ne prennent pas en compte les spécificités des milieux.

On en a eu un bel exemple au Lac-Saint-Jean, quand un directeur d'école a fermé la moitié des classes de prématernelles, faute de personnel. M. Drainville a réprimandé ce directeur sur la place publique et a dit que sa décision était due à l'inexpérience, avant de s'excuser presque tout de suite après et d'admettre que le directeur avait raison. Mais, souvent, le gouvernement ignore nos avis et continue de foncer dans le mur, notamment sur la question des prématernelles. Pour ce qui est de la loi 23, on va continuer à s'impliquer dans les consultations et à produire des mémoires, essayer de préserver l'autonomie des profs le plus possible.◀



Point d'orgue

Quand France Théoret scrute l'intemporalité du Refus global

Le Refus global, ni périmé, ni inoffensif

Olivier Dumas

Avec une ferveur contagieuse, l'écrivaine féministe jette un regard éclairant sur « la matière textuelle brutale » du *Refus global* dans *Aux artistes la grande colère*.

Soixante-quinze ans ont passé depuis la parution du manifeste artistique en 1948. L'éditeur français Alexandre Curnier-Pregigodsky lui a proposé d'écrire une analyse sentie d'une cinquantaine de pages pour la collection « Penser, décider, agir » des Éditions Belopolie.

Dans l'une de ses parutions majeures (*Écrits au noir*, remue-ménage, 2009), cette passionnée d'histoire littéraire, pour qui chacun des mots « a été gagné un par un », se remémore sa lecture du manifeste en 1968. Elle préparait un numéro spécial sur le mouvement automatiste à *La Barre du jour* (revue littéraire où Théoret a été membre du comité de rédaction entre 1967 et 1969). Elle rencontre l'un des signataires du Refus, le poète et dramaturge Claude Gauvreau, au vocabulaire excessif et transgressif au bord des « limites du texte qui voisinent la déraison et la folie ». Ce dernier lui prête son manuscrit des *Lettres à un fantôme*. Sa pièce *La Charge de l'orignal épormyable* sera un choc qui ne la quittera jamais.

Des décennies plus tard, l'autrice signe un texte d'accompagnement d'un tableau de Marcelle Ferron, exposé au Musée des beaux-arts de Montréal, et une recension de sa correspondance (Boréal, 2016) dans *Les Cahiers de lecture* de l'Action nationale. Mentionnons que les deux créatrices ont collaboré à la pièce de théâtre *La Nef des sorcières* au Théâtre du Nouveau Monde en 1976.

Depuis sa venue au monde littéraire, France Théoret est habitée par l'esprit de rébellion et de condamnation des dogmes et idéologies mortifères. Cette quête s'inscrit dans les idéaux de liberté du *Refus global*. D'où le titre « Je suis une héritière du *Refus global* depuis le commencement de l'acte d'écrire » d'un chapitre de son livre *La Forêt des signes* (remue-ménage, 2021).

Le Refus global

« Rejetons de modestes familles canadiennes-françaises, ouvrières ou petites-bourgeoises, de l'arrivée au pays à nos jours restées françaises et catholiques par résistance au vainqueur, par attachement arbitraire au passé, par plaisir et orgueil sentimental et autres nécessités. » Voici l'amorce du *Refus global*, rédigé par le peintre Paul-Émile Borduas, lancé en août 1948 par la maison d'édition (créée pour la circonstance) Mythra-Mythe à la Librairie Tranquille (Montréal).

L'ouvrage « tiré à 400 exemplaires fut distribué en cachette, sous le manteau, tant son contenu est explosif. Ce qui est absolument remarquable pour l'époque […], c'est que les signataires comptaient presque autant de femmes (sept) que d'hommes (neuf). […] C'est un jalon important, voire un exploit historique, en plus du contenu du manifeste », rappelait l'essentielle Hélène Pedneault dans la préface de l'essai *Les Échos du Refus global,* de Jonathan Mayer (Michel Brûlé, 2008).

Les cosignataires comprennent Madeleine Arbour, Marcel Barbeau, Bruno Cormier, Claude Gauvreau, Pierre Gauvreau, Muriel Guilbault, Marcelle Ferron-Hamelin, Fernand Leduc, Jean-Paul Mousseau, Maurice Perron, Louise Renaud, Françoise Riopelle, Jean-Paul Riopelle et Françoise Sullivan.

La publication est immédiatement condamnée au « nom de la morale chrétienne et de la raison ». Le 7 septembre 1948, Borduas est renvoyé de son poste d'enseignant à l'École du meuble (« châtiment social » dans les mots de Théoret) et s'exile à New York. Charge contre l'immobilisme d'une société dominée par le clergé et Maurice Duplessis (« une version *soft* de l'autoritarisme » lit-on sous sa plume) le *Refus global* est considéré comme un précurseur des soubresauts de la Révolution tranquille et l'une sinon, parfois, la première manifestation dite de la modernité au Québec.



Photo : Valérie Nyes

L'essai Aux artistes la grande colère, débute avec la quête de Borduas, pour « un renouvellement émotif où puiseront les siècles à venir ».

D'innombrables interventions critiques démontrent l'importance jamais démentie de cette charge contre les valeurs ancestrales. Mentionnons les contributions de l'écrivaine Fernande Saint-Martin (qui a souligné dès 1959 sa dimension pluridisciplinaire), de l'historienne de l'art Rose-Marie Arbour ou encore de Patricia Smart (*Les Femmes du Refus global*, Boréal, 1998). Loin d'une unanimité, certaines personnes ont également remis en question la pertinence et le propos au fil du temps.

Des individualistes pour le bien commun

Rendre l'acuité « brutale » du *Refus global* (« ni périmé, ni inoffensif ») rejoint les préoccupations de l'écrivaine récipiendaire des prix Athanase-David (2012) et Hélène Pedneault (2018). Le présent plaidoyer se rapproche de l'esprit de ses plus récentes réalisations. Son roman *Patriarcat* (Leméac, 2021), l'un de ses meilleurs, sondait avec encore plus de férocité le joug de la prédation et de l'enfermement. Son recueil de poésie *Cruauté du jeu* (Écrits des Forges, 2017) s'amorce avec un « Art poétique » lu en public par la femme de théâtre Pol Pelletier, où est explicitée l'urgence de « rompre avec la société québécoise qui ramène à la léthargie, au rabaissement de la vie ».

L'essai *Aux artistes la grande colère*, débute avec la quête de Borduas, pour « un renouvellement émotif où puiseront les siècles à venir ». Théoret enchaîne sur l'impact de la rupture causée par sa famille, elle l'urbaine, qui doit quitter la métropole québécoise pour un village d'une dizaine d'habitants. Elle y perçoit une obligation de rester muette, isolée de toute existence concrète, en rupture avec le monde et la réalité. « Comme je n'avais pas d'avenir, l'avenir est devenu une obsession. »

La question du langage dans un espace à soi constitue le cœur de la philosophie à la fois éthique et esthétique de l'autrice. Celle-ci revendique une société décente en rupture avec les avidités du capitalisme « qui détruit les solidarités ». Par ses affinités intellectuelles avec Kate Millett (*La Politique du mâle*) et Simone de Beauvoir (*Le Deuxième sexe*), elle déplore avec fougue ici la dégradation de notre écoute et notre langue « malmenée par l'enflure verbale, les phrases vides et absconses ».

Dans les phrases les plus percutantes, France Théoret souligne l'influence des artistes pour dénoncer les injustices, les interdits et sonder les abîmes. Dans une langue toujours tranchée, sans grandiloquence, son écriture plate, pour reprendre une expression de l'écrivaine nobélisée Annie Ernaux, conjugue le « feu intérieur » à la colère.

Le « renouvellement émotif » vécu au Québec, selon ses dires, jusqu'à la fin des années 1970 (et au début de la décennie suivante) lui a donné des ailes (« nous étions dans une spirale ascendante et ouverte »). À cette époque, paraissent ses premiers recueils de poésie (*Bloody Mary*, *Vertiges*, *Nécessairement putain*), son monologue dans *La Nef des sorcières* et son récit *Une voix pour Odile*. Ces réalisations lui permettront de devenir l'une des voix majeures de l'écriture féministe au Québec, aux côtés de Nicole Brossard (toutes deux de La Nef et de la cofondation de la revue féministe *Les Têtes de pioche* en 1976) et de Louky Bersianik (sujet d'une novela dans *Va et nous venge* et avec qui elle réalisera le livre d'entretiens *L'Écriture, c'est les cris* en compagnie d'André Gervais).

« S'intéresser, être concerné (…), la société peut se renouveler. Nous, les artistes, sommes des individualistes pour le bien commun », martèle France Théoret en conclusion d'*Aux Artistes la grande colère*. Car « demain naîtra du présent. »◀



Le temps de lire

Une étude de la pensée et des actions de M. Parizeau fait toujours défaut

On le surnommait « Monsieur »

Simon Rainville

Parizeau. Oui au marketing d'un pays (Septentrion, 2023), le dernier livre d'Alain Lavigne, est beau et bien documenté, comme tous ceux de la même série qui étudient le marketing politique de Duplessis, Lesage, Lévesque et Bourassa. Il est riche en archives visuelles et écrites, parfois inédites.

Mais comme tous les livres de Lavigne sur le marketing, il nous laisse sur notre appétit. Il offre un aperçu de la richesse de la réflexion et de l'action de Parizeau, sans malheureusement en sonder la profondeur.

Par exemple, Lavigne parle des différentes moutures de l'indépendance comme s'il ne s'agissait que de produits à mettre en marché alors qu'il s'agit en fait de projets distincts. Si la forme compte en politique, le fond n'est pas sans importance. Le documentaire *Parizeau et son pays imaginé,* de Jean-Pierre Roy et André Néron permet d'aller un peu plus loin que le livre de Lavigne, mais reste lui aussi attaché à exposer sa vie plus que son action politique. Dans les deux cas, ce sont surtout des archives et des entrevues qui forment le corps de l'œuvre plus que des analyses.

La recherche du pays et du pouvoir

Force est d'admettre qu'on a peu à se mettre sous la dent lorsqu'on s'intéresse à Parizeau, si l'on exclut l'excellente biographie en trois tomes de Pierre Duchesne, qui demeure une biographie traditionnelle, plus qu'une étude de sa pensée et de ses actions.

Cela est en soi problématique et symptomatique. L'un des plus grands politiciens du Québec – le plus grand à mon avis – passe sous le radar des analyses universitaires. Il n'y a malheureusement rien d'étonnant là puisqu'il est le vilain monsieur qu'il faut à tout prix réduire à « l'argent et des votes ethniques ». Il a en plus osé se tenir debout, ce qui le rend suspect à nos yeux. De quel droit se permettait-il d'être un homme sûr de lui en ce presque-pays incertain, inassumé et humble?

Je cherche néanmoins à réfléchir à l'héritage de Parizeau à l'aide des quelques ouvrages existants. Penser son œuvre, c'est aussi ouvrir la focale à l'ensemble du mouvement souverainiste depuis les années 1960, tant il a été au cœur des décisions.

Mais Parizeau, c'est la recherche du pays et du pouvoir, la tangente plus politique du PQ, celle qui ne s'est pas cantonnée à la défense de la culture. Malgré la phrase prononcée le soir du vol du référendum de 1995, Parizeau s'attaquait surtout à la dissolution du Canada et à la création de l'État du Québec. L'indépendance, comme il l'a souvent répété, doit d'abord et avant tout se faire dans le but de sortir du fédéralisme qui n'est que « l'affrontement, le désordre et la confusion ».

Lavigne rappelle qu'à la première apparition publique de Parizeau en tant que membre du PQ en 1969, l'économiste insiste déjà sur le fait qu'il y a deux gouvernements qui sont en train de se faire au Canada et qu'il faut n'en choisir qu'un seul.

Selon une brochure du PQ de 1972, à laquelle Parizeau a collaboré, il faut réussir « le passage historique du passif à l'actif, du quémandeur au créateur, de l'anémie à la santé collective », passage qui pourrait mener le Québec « d'une province coloniale au rang d'État-patrie ». Duchesne explique que Parizeau « ne cessera de puiser dans cette source encore non contaminée par l'étapisme ».

Et c'est bien là que se trouve la question : comment l'indépendantisme décolonisateur des années 1960 a-t-il pu sombrer dans l'étapisme de la souveraineté-association de la fin des années 1970? Comment le mouvement a-t-il pu à ce point se dénaturer?

Le pouvoir à n'importe quel prix

Parizeau développera une réponse au fil des années. À l'élection de 1976, il se fait rabrouer par Lévesque parce qu'il parle trop d'indépendance alors que le PQ espère en fait négocier une nouvelle forme de confédération. En réfléchissant à cette époque, il dira plus tard : « Là, on commence à diffuser le renouvellement du fédéralisme […] Je me suis rendu compte que pour prendre le pouvoir, on serait prêt à faire n'importe quoi ».

Parizeau a lutté toute sa carrière contre les dérives du mouvement et le caractère revanchard, voire haineux, de certains indépendantistes : « Le Québec n'a pas de comptes, historiques ou politiques, à régler avec le Canada, disait-il avec justesse en 1995. Plus maintenant, en tout cas. La force du Québec moderne est suffisante pour qu'il puisse laisser dormir dans les placards du passé tous les vieux squelettes du passé ». Il faut apprendre à panser nos plaies pour penser le futur et faire le deuil du passé.

Mais Parizeau s'en prenait surtout à l'attentisme, à l'association avec le Canada et à l'immobilisme des Québécois qui mènent le PQ à cacher son article numéro 1 la plupart du temps.

Et en tant qu'homme d'État, il savait comprendre le pouvoir. Au sujet du coup de la Brinks, il confiera plus tard : « Dieu que j'aurais aimé que celui qui a pensé à cela travaille pour moi. C'était brillant! ». Le pouvoir se gagne, sans angélisme, et la lutte doit être menée à armes égales.

Le documentaire de Roy et Néron montre que Parizeau avait planifié méticuleusement l'après-référendum, l'avènement du pays. Cela témoigne du sérieux politique de l'homme, mais cette question aurait dû être abordée sur la place publique.

Assurés, déterminés et combatifs

Contrairement à Mathieu Bock-Côté qui croit que les grands hommes font l'histoire en décidant de « renverser le cours des événements » et en laissant leur « empreinte sur le destin » des peuples, je pense que ce sont les peuples qui l'écrivent et que les grands hommes ne sont grands qu'au milieu d'une société qui les a créés, les rend possibles, et les pousse à aller plus loin. Parizeau était propulsé par le Québec, qu'il aidait en échange à cheminer.

Le fait que le PQ ait gardé secrète la création de la constitution du pays témoigne de notre apolitisme, comme si les Québécois votaient pour un pays imaginaire, hors des relations de pouvoir, hors du politique.



Photo : Harvey Majo

Parizeau représentait ce que nous devrions être sur le plan politique : assurés, déterminés et combatifs.

Parizeau saura d'ailleurs faire preuve d'abnégation et de réalisme politique, notamment en laissant le devant de la scène à Lucien Bouchard en 1995. Selon Duchesne, les Québécois de l'époque « préfèrent un chef négociateur plutôt qu'un chef de troupe. Son allure de conquérant gêne, tandis que celle de conciliateur rassure […] Même s'il le voulait, Jacques Parizeau est incapable de reproduire l'image d'un leader indécis et mené par le doute ». Il choque par son assurance d'avoir légitimement le droit de revendiquer le pouvoir pour le Québec.

Lévesque a déjà dit que les Québécois voyaient en lui ce qu'ils étaient, alors qu'ils retrouvaient en Trudeau ce qu'ils aimeraient être. Je crois qu'il avait tort. Les Québécois n'ont jamais envié Trudeau. Ils l'ont craint, sachant qu'il était une pourriture prête à tout. Ils devraient cependant chercher à devenir des Parizeau.

On le surnommait « Monsieur » à la fois avec dérision et respect. Sous la plume des journalistes, ce nom a fini par devenir une insulte ou, à tout le moins, il a imposé une distance entre le peuple québécois et lui, entre sa confiance et notre doute.

L'habillement, l'assurance et la prestance un peu hautaine de Parizeau faisaient dire à ses détracteurs qu'il était anachronique. Je pense plutôt qu'il était intemporel, comme le sont ceux et celles qui mettent leur talent au service d'une cause noble. Il est maintenant immortel. Parizeau représentait ce que nous devrions être sur le plan politique : assurés, déterminés et combatifs. Assurés de notre légitimité. Déterminés à être chez nous. Combatifs sur tous les fronts politiques afin de décider entre nous. Des « Monsieur » et des « Madame », qui se tiennent debout et ne s'excusent pas de ce qu'ils veulent, de ce qu'ils sont, que l'on craint et respecte parce qu'ils n'ont pas peur du pouvoir et s'assument politiquement.◀



Être un never been

Dans le chapitre que je suis en train de lire, il s'attriste de son incompréhension de la vie qu'il voit comme une éternelle déception insolvable. J'aime Jaromil, mais je vais garder mon empathie pour quelqu'un d'autre. Oui, la vie dans les pays de l'Est c'était vraiment de la merde, mais il existait un mot qui n'avait pas encore été anéanti et ce mot est espoir.

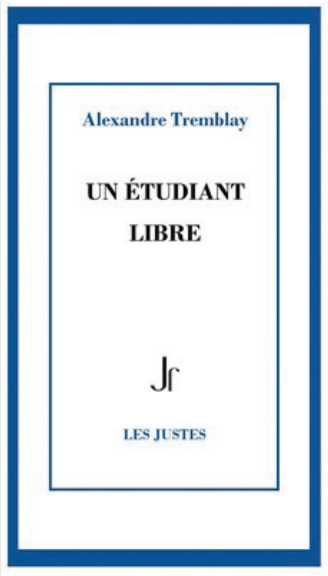
De nos jours, l'espèce humaine tout entière est cruellement en manque d'espoir et le mot même devrait être retiré des dictionnaires. L'histoire s'achève bel et bien. Va te faire foutre Fukuyama! On a vu la lumière au bout du tunnel et elle nous a tellement aveuglés qu'on a manqué la dernière station. Résultat, on est obligé d'attendre le terminus pour descendre.

Ce terminus n'a rien de jojo. Ce qui nous y attend, ce sont des pandémies, des crises migratoires et un cul-de-sac écologique. Que Jaromil ne fasse pas chier avec son malheur égoïste pré-soixante-huitard! Ce n'est pas plus drôle pour moi. En plus, je ne serai sûrement jamais publié. Alors, de quoi se plaint-il au juste? Il a été quelqu'un, lui.

Tous les *has been* ont été au moins un peu *been* dans leur vie et ils devraient s'accrocher à ça au lieu de nous imposer de douloureux *comebacks*. Le vrai malheur est d'être un *never been*. Je suis moi-même un *never been* jaloux sympathique à la cause des *has been*. Je ne ridiculise jamais une personne qui s'accroche à un succès passé. Au contraire, je l'admire parce qu'elle seule peut combiner adéquatement succès et nostalgie. Peut-être même que j'envie plus les gloires du passé que celles du présent. Les éternels glorieux ne goûteront jamais au romantisme de la déchéance.

En ce moment, je traverse une phase de déchéance, nécessaire pour mon processus de création, mais j'aimerais bien qu'elle me permette de connaitre le goût subtil du succès avant de retourner à mon état naturel. C'est pour cette raison que je m'accroche à Kundera et que je me projette dans Jaromil tout autant que je lis et écris de la poésie.◀

Alexandre Tremblay



Un étudiant libre
Alexandre Tremblay
Les Justes, 2023

Les régions

Les Fraser n'ont pas été des anges avec nos ancêtres

Le kilt écossais et son tartan louperivois

Jean-François Vallée

Le 350e de Rivière-du-Loup déroule le tapis rouge, avec tambours et cornemuses, au nouveau tartan spécialement brodé par son Cercle des fermières.

La Ville souhaite ainsi souligner la présence des Fraser, ces seigneurs écossais qui ont fondé Fraserville, l'ancêtre de Rivière-du-Loup. Mais quand on creuse un peu, on s'aperçoit vite que les Écossais en général, et les Fraser en particulier, n'ont pas été des anges avec nos ancêtres.

Rappelons la vérité : dans l'histoire du Canada français, de l'Acadie comme du Québec, les Écossais, anglophones et protestants, combattaient farouchement les francophones et les catholiques…

C'est en zélés colonisateurs alliés aux Anglais que les Écossais ont conquis et annexé la Nouvelle-France. Partout sur le passage de leurs soldats, notamment ceux du 78e régiment des Fraser Highlanders, le sang a coulé. Nombre d'Écossais ont prospéré après s'être battus au sein de ce régiment créé dans le but de mater d'abord les Acadiens, puis les Canadiens français, puis en colonisant et en accaparant le territoire, ses ressources, ses richesses.

La vie du fameux Malcolm Fraser l'illustre à merveille. Né à Abernethy, en Écosse, il joint le 78e régiment d'infanterie en 1757. Loin d'être un simple figurant, «il participe d'abord activement au siège de Louisbourg (1757) puis, en juillet 1759, à la bataille de Beauport». En août, son régiment se charge de brûler la côte de Beaupré et commet le massacre de Saint-Joachim, où le curé et sept paroissiens furent tués. Puis, les soldats brûlent l'église, les maisons et les champs. Quand nos ancêtres apparaissent dans son journal personnel, c'est en ces termes : «enemy killed». À sa défense, quand le «barbare capitaine Montgomery» fait abattre au tomahawk, puis scalper deux prisonniers, Malcolm y déplore cette « boucherie inhumaine et cruelle». Il se distingue, par la suite, aux batailles des plaines d'Abraham (1759), de Sainte-Foy et de Montréal (1760).

En 1763, son régiment démantelé, ce même Malcolm choisit de demeurer en terre conquise. Ça tombait pile-poil : la défaite française força le seigneur Danseville à retourner en France et, en 1763, à vendre la seigneurie de la Rivière-du-Loup au gouverneur Murray, un autre Écossais. En récompense de ses loyaux services, « Malcolm reçoit la seigneurie de Mount Murray en 1762, loue une partie de celle de l'Île-d'Orléans et devient seigneur des 3000 acres de terre de la Rivière-du-Loup en 1766 ». À leur arrivée, donc, les Fraser à Rivière-du-Loup accaparent les terres des vaincus.

Par la suite, d'autres honorables Écossais continuèrent à fréquenter Fraserville en villégiature, comme un certain John A. McDonald, né à Glasgow. Malgré que ce «Père de la Confédération» unilingue anglais se soit révélé ouvertement raciste envers les Autochtones et les francophones, il a longtemps orné nos billets de 10 $.

La Ville connaît-elle ces faits, elle qui célébrera en grande pompe ce régiment meurtrier, incendiaire, et destructeur envers les nôtres en l'invitant à parader en fanfaronnant, le 1er juillet prochain, dans les rues de Rivière-du-Loup?



Photo : CANVA

En août 1759, le régiment de Malcolm Fraser se charge de brûler la côte de Beaupré et commet le massacre de Saint-Joachim.

Comme l'explique la gestionnaire aux programmes culturels et patrimoniaux de la Ville de Rivière-du-Loup : « C'est important de savoir d'où on vient pour avancer dans notre vie. Je pense que les Louperivois d'aujourd'hui doivent connaître leur histoire. Certains la connaissent bien, d'autres moins. »

Je suis 100 % d'accord. Il y a, en effet, une limite à ignorer sa propre histoire.

Oui à un fléché patriote louperivois

Alors, s'il reste un tant soit peu de fierté francophone, québécoise et nationale aux organisateurs, voici deux suggestions pour faire amende honorable. D'abord, dans un geste de dignité tardive, le Cercle des fermières pourrait créer un fléché patriote louperivois… Ainsi, au lieu de reléguer au second rang l'identité québécoise en la symbolisant par un mince fil d'un tartan qui la noie de couleurs, ce serait l'identité écossaise qui ne tiendrait qu'à un fil du fléché de la ceinture.

Ce ne serait que justice de ravaler les Écossais de 1837 au rang qu'ils méritent… Comme ceux du «Doric Club», fondé en 1836 par Adam Thom, qui combattaient farouchement les « Fils de la liberté», nos ancêtres patriotes. Cet «ennemi irréconciliable des Canadiens français», ce «fanatique haineux» prônait ouvertement l'assimilation des «Canayens» et des Métis, comme son bon ami écossais Peter McGill, tout aussi francophobe.

Belle occasion ratée : le 22 mai, aucune activité officielle du 350e ne soulignera la Journée nationale des Patriotes. Ensuite, le 14 juillet, jour de la Fête nationale de cette France de nos racines profondes, pourquoi ne pas organiser une grande célébration patriotique? Tant de façons existent pour raviver quelque peu notre fierté française endormie : un défilé militaire français, des groupes de musique venus de l'Hexagone ou encore un banquet digne d'Obélix...

Si on peut applaudir les Écossais d'aujourd'hui dans leur combat pour l'indépendance et la liberté, cela ne justifie pas qu'on encense un régiment qui a contribué à priver nos ancêtres de la leur. Et qui a leur sang sur les mains.

Je rêve au jour où nous assumerons pleinement l'évidence que nos ancêtres étaient principalement français. Mais moi, je serai mort, mon frère.

Le 1er juillet, quand Rivière-du-Loup fêtera ces sombres «héros» en pétaradant, il faudra rappeler au 78e régiment des Fraser Highlanders que notre fierté a survécu à leurs exactions passées.◀

Les francophones du Pontiac

William J. Smith, quatrième évêque de Pembrooke (1945-1971) a joué un rôle important dans l'assimilation des francophones du Pontiac : il refuse de les défendre, travaille à limiter l'école française, appuie des agents assimilateurs reconnus comme les Sisters of St. Joseph, n'offre qu'un clergé anglophone la plupart du temps unilingue, s'en prend à toute personne qui cherche à aider les francophones sur les plans économique et social.

[…]

Le cas du curé Gravelle permet de mieux comprendre le comportement du clergé pontissois, de voir comment il a contribué à l'anglicisation des francophones. Né à Renfrew de père canadien-français et de mère irlandaise, l'abbé Joseph E. Gravelle apprend le français à l'âge de quinze ans. Certains affirment : « C'est un désastre pour parler la langue française qu'il déchire on ne peut plus ». Derrière le nom canadien-français se cache un curé irlandais.

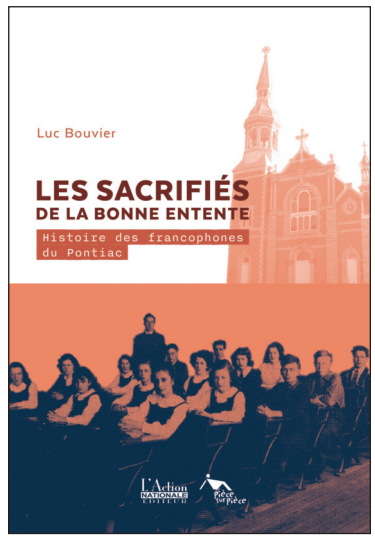
Quand il arrive à Fort-Coulonge en 1951, la population catholique est à 84 % d'origine française. Pourtant, il bilinguise la paroisse. Le français, qui régnait jusqu'alors, se transforme en un bilinguisme systématique : sermons et annonces se font strictement en anglais et en français.

Il s'oppose à la création de la caisse populaire de Fort-Coulonge, lui préférant nettement la Credit Union fondée par un riche et éminent paroissien, James Ward. Il défend à son vicaire Rochefort en 1953 « d'organiser les Petits Croisés sous prétexte qu'on y "développerait des chefs" ». Il lui interdit de visiter les familles canadiennes-françaises « connues pour être réfractaires aux méthodes anglicisatrices ».

Il fait grand cas de la Saint-Patrick, le 17 mars, mais « passe à peu près sous silence », la Saint-Jean-Baptiste. En 1954, la fête de la Saint-Patrick est fériée et le curé la souligne par une grand-messe et un long sermon. Trois mois plus tard, rien ne vient souligner la fête des Canadiens français, si ce n'est la simple annonce le dimanche précédent : « 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste ».

Il s'oppose à la création de la société Saint-Jean-Baptiste. […] Il se fait nommer président de la Commission scolaire de Fort-Coulonge et en profite pour tenter de se débarrasser, avec l'appui des Knights of Columbus, des Sœurs Grises de la Croix trop francophiles à son goût, pour les remplacer par les Sisters of St. Joseph. […] Après l'ouverture de l'École normale de Fort-Coulonge, il tente de convaincre les jeunes filles de ne pas y aller parce que, selon lui, on « n'y enseigne pas assez d'anglais ».

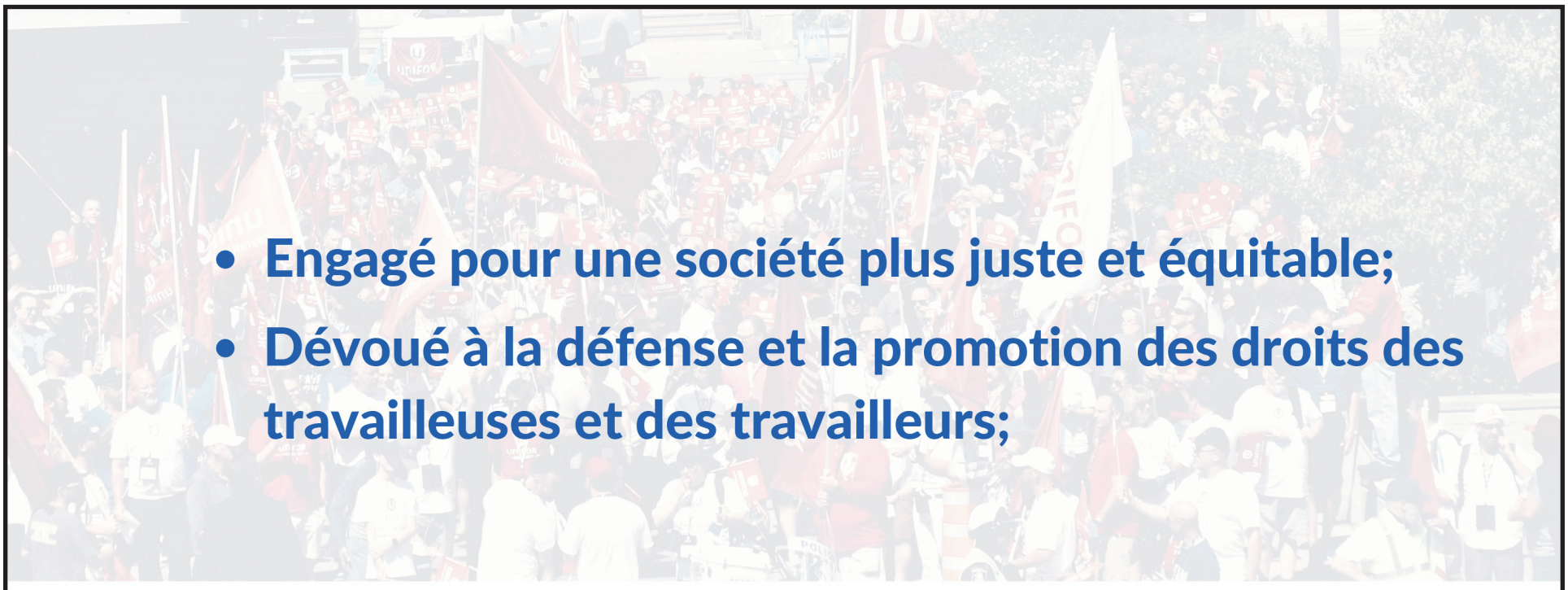
Le curé Gravelle est à l'image de la majorité du clergé qui a fait du ministère dans le Pontiac, sauf qu'il est bilingue, alors que la plupart sont unilingues anglais.◀



Luc Bouvier

Les Sacrifiés de la bonne entente, Histoire des francophones du Pontiac, Édition révisée, L'Action nationale, Pièce sur pièce, 2002 et 2022.





- **Engagé pour une société plus juste et équitable;**
- **Dévoué à la défense et la promotion des droits des travailleuses et des travailleurs;**

UNIFOR
Québec

Unifor, un **syndicat** qui fait la **différence** !

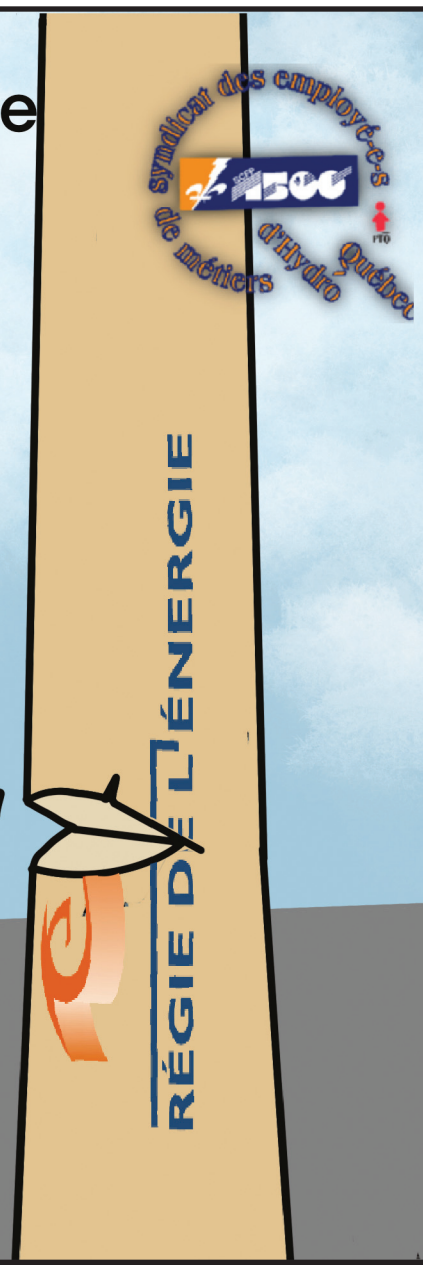
STHQ 957 SCFP

Augmentation des coûts d'énergie = Pression inflationniste

Quand la Régie de l'énergie pouvait faire son travail : avril 2011, la Régie décrètait une baisse des tarifs d'électricité de 0,4 % et en avril 2012, de 0,5 %

Aujourd'hui avec un profit d'électricité record :
Hausses arbitraires de 6,5 %, 4,2 % et 3 % des tarifs selon les catégories de clients





Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro Québec

IL FAUT IMPÉRATIVEMENT REDONNER À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE LE POUVOIR DE REMPLIR SON MANDAT !

Convention de la Poste-Publication Nº 40050148

L'aparté avec ÉLORAH

www.simonbanville.com



